

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

Dossiers administratifs
thématiques

Département de feu

2 février 1897 - 27 avril 1917

P25/B1,74

282-29-1

11

LA CITE DE MAISONNEUVE

r e

282/15 à

Dept. de Feu

Toutes applications comme chauffeurs, &c.

(Pour assermentations, voir No. 1069, item 4
les chauffeurs ayant été engagés comme constables, pompiers & chauffeurs)

- 7/ 1/15 U. Beaulieu
- 24/ 2/15 Charlie Degan
- 31/ 3/15 Joseph Renaud
- 6/ 4/15 C.B. Lafond ✓ (assermenté 22 fév. 1916)
- 24/ 5/15 Antonio Boyer
- 2/ 7/15 J.L.D'Aragon ✓ (do)
- 20/ 8/15 Léo Chapdeleine ✓ (do)
- 25/ 8/15 Alcide Elie
- 30/ 8/15 Chs. Degan
- 11/ 9/15 Trefflé Déziel ✓ (assermenté 22 fév. 1916)
- 14/ 9/15 Ovila Paradis ✓ (do)
- 14/ 9/15 C. Moussette ✓ (do)
- 14/ 9/15 Frédéric Lapointe
- 26/ 9/15 J.O. Chabot
- 27/ 9/15 Donat Viau

1/ 2 /16 Exaré Bombardier

18 Janvier, 1915.

Chef H. Marchessault,
Maisonneuve.

282/15

Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli une application de la part de M. U. Beaulieu, en date du 7 janvier dernier (1915), comme chauffeur des nouvelles voitures automobiles pour votre département, de même qu'un certificat de M. Walter Reed accompagnant l'application de M. Beaulieu. Le tout vous a été renvoyé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

327/2

Maissonneuve Feb 24
1915

Mr. Mayor

M. M. Councillors
of the City of Maissonneuve

282
391/15

Chapelle de Maissonneuve

Sirs

Knowing that you have no chauffeurs
for Ford cars for the use of Mr the
Mayor and Messrs the Councillors
and general use at the City Hall
and I am very well acquainted
with that work I send in
my application

Hoping a favourable answer

I remain yours truly

Charles Legon

260 Letourneuf St
Maissonneuve

✓
Maisonneuve 31 Mars 1913

Messieurs

282
344/15

Etant chauffeur
sur voiture de promenade
et Truck.

Je desirerais un
emploi comme chauffeur
Messieurs si vous
aviez l'obligeance de prendre
ma demande en considera-
tion. Je vous en serais bien
reconnaissant.

Joseph Renaud
71, Hume ave.

Maisonneuve

277/12 ✓

Recevez.

6/4/15

Si il vous plaît pour ma
cause. le besoin pressant que
j'ai de cet enfant est au delà
que je puis vous dire

282
341/15

La mère Dame P Lafond

Monsieur.

Je vous prie
l'honneur. de mettre en
tête mon application
Comme Chauffeurs
d'autos.

351 Desjardins St. Québec
1915

Monsieur L. Tremblay
Maire - Ctg.

Monsieur
Je suis très
l'honneur. de mettre en
tête mon application
comme chauffeurs
d'autos.

J'ai 26 ans., et je suis le
sauteur principal de ma
mère seule. Je puis
Monseigneur sans donner
certificat de sobriété -
et de capacité par les
personnes. sur j'ai travaillé
de plus - par les bureaux
de Massonville

Votre respectueux
et reconnaissant de votre
attention le B. Lafond -

536/72

Maisonneuve 24 Mai 1915

Messieur le Maire et les
Echevin de la Ville de
Maisonneuve

Je serais très reconnaissant
d'avoir une position comme
chauffeur d'automobile. Je suis
un pauvre garçon ma mère
est veuve et j'ai donné cinq
mois de mon temps pour
rien et j'ai besoin de vous
tous. J'ai acquis mon expé-
rience à la Motor Transport
Limited. Garage Phone Lavelle
1670

Votre tout Obligé

M. Antonio Boyce
124 Place Hotel de Ville
Maisonneuve, P.Q.

364/12

Maisonneuve
Juillet 2, 1915
Messieurs Les Contrôleurs
de Maisonneuve

8 Juillet, 1915.

282
291/15

Je prends la
liberté de vous écrire
au sujet des appareils
automobiles que la ville
de Maisonneuve doit
avoir bientôt; et je vien
vous offrir mes services
comme chauffeur mé
canicien.

Quant aux références,
ce serait téméraire de
ma part de vous en don

l'automobile
let courant a
son assemblée
hives pour
ions.

Votre très humble serviteur
Ass. Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

en considération,
me étant de Maisonneuve,
depuis longtemps,
je demeure votre tout
dévoué serviteur.

J. L. Dragon

637 Ontario

Maisonneuve

P.S. Si vous préférez
appelez par téléphone,
à Lasalle 1670, laissez
le message, j'y reviendrai.
Merci

Maison
votre tout
D'abord
D'abord
D'abord

moi-même, je puis
vous référer à M. C. Roy
avocat, comme chauffeur
de "Touring car," et sur-
tout à la Cie. "Motor
Transport pour laquelle
je travaille depuis
deux ans comme chauf-
feur mécanicien de
camions automobiles.
Je me ferai un plaisir
d'être à votre em-
ploi, et je suis certain
que vous serez satisfait
de moi.
Espérant que mon
application sera prise

8 Juillet, 1915.

d'automobile
illet courant
à son assen
rhives pour
tions.
re

Ass. Sec. Tr
de la Cité de Maisonneuve

AT/

8 Juillet, 1915.

M. J. L. D'Aragnon,
637 Ontario,
Maisonneuve.

Monsieur,-

Application comme chauffeur d'automobile

Votre lettre en date du 2 Juillet courant a été soumise au Conseil de cette Cité, à son assemblée du 7 du même mois, puis déposée aux archives pour joindre la liste de semblables applications.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X

2

4

6

P25/B1,74

1 2

Maisonmeuve, 2 av. St

282 Monsieur,

397/15

Dans mon application comme chauffeur d'automobile, du 2 Juillet dernier, j'ai cru l'avoir oublié la nouvelle adresse où j'habite maintenant, et qui aurait peut-être été utile.

Je vous prie donc

vouloir bien vous
adresser à 800 Girard
coin Jeanne d'Arc.

Je m'empresserai
de me rendre à votre
demande.

Vous demandant
pardon pour cette oubli,
et espérant être à votre
service bientôt,

Je demeure
votre tout dévoué
serviteur

J. L. Dagon
800 Girard
coin Jeanne d'Arc.

389/2

Maisonnere d'aout 15

Messieurs les ~~échevins~~
Conseil de Maisonnere.

Messieurs:

rep. formule ce 10 Sept./15.
A.L.

282/15

Comme les travaux
de la nouvelle caserne, sur
Notre-Dame, se termineront
prochainement, et cela necessitera
de nouvelles roitures, à incendie,
je vous offre mes services com-
me chauffeur.

Je crois devois aspirer à
une des positions qui seront
creees par le fait, ^{1^{ere}} comme
contribuable, et ^{2^{eme}} par mon
experience dans le metier.
J'ai sept annies d'experience,
tant qu'à mes capacités, je
laisse les lettres de reference
inclure vous le dire.

Je suis age de 27 ans. peser 145 lb
mesure 5 1/2 marie.
Bonne vous
67. ^{2^{eme}} Ave. Vauvill. L. Chapdelaine

Montreal, Que 17 Aout 1915.

A tous ceux qui liront la présente:-

Je soussigné certifie par la présente que Mr.Léo Chapdelaine a été employé comme chauffeur à notre service pendant la période de quatre années et que pendant ce temps Mr.Chapdelaine a toujours fait son service d'une manière absolument parfaite.

Il est sobre, intelligent et prévoyant. On peut lui confier une machine sans aucune inquiétude.

C'est avec plaisir que je lui rends ce témoignage.

Charles H. Quir

J. G. AVARD & CO. LIMITED.
Real Estate Brokers
ROOM 503-504 TRANSPORTATION BUILDING
CORNER ST. JAMES & ST. FRS XAVIER STS.

MONTREAL 17 Août, 1915.
CANADA

A tous ceux qui liront la présente:

Nous soussignés certifions par la présente que M. Léo Chapdelaine a été employé comme chauffeur à notre service pendant la période de quatre années, et que pendant ce temps, Mr. Chapdelaine a toujours fait son service d'une manière absolument parfaite.

Il est sobre, intelligent et prévoyant. On peut lui confier une machine sans aucune inquiétude.

C'est avec plaisir que nous lui rendons ce témoignage.

J. G. Avard & Compagnie, Limitée,

Par

J. G. Avard
President.

389/10

Maisonneuve, 25 Août, 1915

M. le Maire & M. M. les Echevins
de la Cité de Maisonneuve

Rep. formule ce 10 Sept/15
A.L.

rep. formule ce 10/Sept/15
A.L.

Messieurs

282/15

La présente est pour
faire application comme Chauffeur de
la voiture automobile des départements
de police & feu de cette Cité. J'ai toutes les
qualifications & connaissances voulues
pour bien remplir cette charge, je demeure
dans cette localité depuis un grand nom-
bre d'années, je vous demande donc bien
humblement M. le Maire & M. M. les Echevins
de bien vouloir prendre mon application en
bonne considération, vous assurant bien
de donner satisfaction si le Conseil se rend
à ma demande.

En attendant avoir une réponse
favorable,

J'ai bien l'honneur, Sire
Messieurs
Votre tout dévoué Serv.

Alcide Elie
592 Notre Dame

R. Dumouchel, L. L. B.

Notaire

2

Montréal, Août 1915

Tél. Bell, Main 603

A Monsieur le Président et au Comité
de Police et du Feu,
MAISONNEUVE.

rep. formule ce 10 Sept/15
A.L.

Messieurs :-

Je fais application par les présentes pour une
position dans le département de Police et du Feu de Maisonneuve.

1069/15.
Je suis un des joueurs de l'équipe sénior du
National. Je suis père de cinq enfants et habite Maisonneuve depuis
plusieurs années.

J'ai travaillé dans un garage d'automobile, et ai
été employé comme mécanicien au Locomotive Works de la Longue-Pointe.

Je crois que j'aurais des aptitudes toutes spé-
ciales comme chauffeur de l'un des deux automobiles que l'on doit
mettre au service de la patrouille de Maisonneuve.

Votre humble serviteur,

Charles Degon
adrien

P.S.-Je puis garantir la sobriété et l'assiduité de l'applicant.

R. Dumouchel

Maisonneuve 11 Sept 1916

Mr El Lapointe

884 Rue Lasalle

787/15

Monsieur

Je viens
respectueusement vous
demander la position
comme chauffeur des
appareils de feu, ou la
patrouille, je puis
vous fournir les certifi-
cats de chauffeur, et
je pourrais vous fournir
les references voulues.

je pense que vous
connaissiez personnellement
les valeurs que j'ai
comme chauffeur,
et je pourrais
vous fournir les
certificats en temps et
lieu, je compte sur
votre apui et j'espère
être favorisé d'une
position je demeure

vos
votre tout dévoué

Treffle Dezil

436 Orleans

maisonnette

394/2

Maisonneuve le 14 Septembre 1915 ✓

Sen Honneur le Maire

Messieurs les Echevâns de la
Cité de Maisonneuve.

Rep.formule ce 17/Sept/15.
A.L.

Messieurs;

J'ai l'avantage de vous adresser par la présente mon application comme chauffeur pour les appareils du Département des incendies.

282/15

Depuis 6 années je travaille comme chauffeur et mécanicien, c'est vous dire que je connais parfaitement mon métier, j'ai remis aux mains de Monsieur Elz.Lapointe et de Monsieur le Chef de Police, des certificats qui attestent de mes états de services et de mes capacités, dans mon métier.

Espérant, Messieurs, que vous me ferez l'honneur de bien vouloir m'essayer, je demeure votre très obéissant serviteur.

Olivier Paré

338 - Jeanne Dore

Maisonneuve

394/12

Maisonneuve le 14 Septembre 1915

Sen Honneur le Maire

Messieurs les Echevins de la
Cité de Maisonneuve.

Rep.formule ce 17/Sept/15.
A.L.

Messieurs;

282/15

J'ai l'honneur de vous présenter mon application
comme aspirant à la charge de chauffeur pour les engins automobiles
du Département des incendies, je suis présentement au service de la
Cité et je crois pouvoir me dispenser de joindre des références à la
présente, étant donné que vous me connaissez tous.

Espérant, Messieurs, recevoir la faveur de votre bonne
réponse je me souscris votre très obligé.

P. Goussette
211 Desjardins

394/13

Maisonneuve le 14 Septembre 1915

Sen Honneur le maire

Monsieur les Echevins de la

Cité de Maisonneuve.

Rep.formule ce 17 Sept/15
A.L.

Messieurs;

282/15

Je viens par la présente vous présenter mon applica-
tion pour une position de chauffeur sur les nouveaux engins automo-
biles du Département des incendies.

Je puis vous produire les certificats de mes anciens
employeurs, parmi lesquels je puis citer Monsieur Ovila Papin et
Monsieur Bastien deux anciens Maires de St Michel, de Monsieur Jos.
Renaud, Monsieur Nap. Dufresne et aussi la Cité de Maisonneuve

Je parle les deux langues et suis en ne peut mieux
qualifié pour cet emploi.

Espérant, Messieurs, que vous me ferez l'honneur de
prendre la présente en considération, je demeure votre tout dévoué
serviteur.

Deux lettres de recommen-
dation en faveur de m.
Ovidius Lapointe lui
ont été remises ce 29/7/16.
A.G.

O. Ovidius Lapointe

238 Detourneux

12/13
Montréal, 26 Sept. 1915.

Council de Ville,
Haissonmeure.

Rep. formule ce
2 Oct/15.
A.L.

Messieurs.
282/15

Je vous envoie cette lettre
comme application pour la
position de chauffeur, sur la
pompe à eau du département
des incendies de la ville de
Haissonmeure.

J'ai au-delà de douze
années d'expérience dans les au-
tomobiles et je suis mécanicien.
Je pourrais aussi la sorte de
pompes que vous avez achetées,
pour les avoir déjà manœuvrées
j'en pourrais très bien le fonctio-
nement.

Je parle et écris l'anglais
le français et aussi l'espagnol.

J'ai de très bonnes références de
la ville de Montréal que je
pourrai vous donner sur demande.
Sre.

Je réside actuellement à
Montréal mais je suis en
marché de changer de logement
avec un de mes parents qui
demeure rue Pie IX.

En espérant que vous pren-
drez mon application en
considération, je vous prie de
me croire, Messieurs

Votre très oblige
J. O. Chatot.

669 Rue Wolfe,

12/13
Maisonneuve le 27 Septembre 1915. ✓

▲
Son Honneur le Maire
Messieurs les échevins de la Cité de Maisonneuve. ✓

Messieurs.

Rep.formule ce 2 Oct/15. A.L.

252/15

J'ai l'avantage de vous soumettre par la présente ma respectueuse application pour faire partie en qualité de chauffeur, de votre corp. de pompiers .

Je suis résident de la Cité de Maisonneuve depuis plus de six années et demeure présentement rue Wme. David No. 155. Je suis chauffeur d'automobile depuis nombre d'années ,travaillant pour mon propre compte, je connais parfaitement la mécanique d'une voiture ainsi que les soins qu'il faut y apporter

Pour satisfaire à votre désir de références je puis vous présenter celles de Monsieur Blain mon ancien patron.

Espérant Messieurs que vous voudrez bien accueillir favorablement ma demande et me faire tenir un mot de réponse je demeure votre tout dévoué et très respectueux serviteur.

Conathian

155 - Williame David.
Maisonneuve.

Nous, soussignés, citoyens de Maisonneuve, prions Messieurs les
membres du Conseil-DE-Ville de Maisonneuve, de bien vouloir accorder leur bonne
attention à la requête de Monsieur Donat Viau, qui désire obtenir une place de Chauffeur
sur un des appareils du service des incendies.

XX

J. Maricé, 103, 5^e Ave
Arthur J. Meach, 478 Lasalle
A. Blain 368 Letourneux
Jas. Banta 376 Letourneux
W. A. Halley 225 St David
L. A. Barbin 518 Lasalle
O. Brian 464 Lasalle
Jos. Thériault 457 Lasalle
J. A. Gauthier, 454 Lasalle
Arthur Djabod 475 Lasalle
J. B. Liopelle 471 Lasalle
J. P. Bellier 210 Desjardins
Henry Bayler 652 Adam
Siméon Dutil 681 Notre Dame
Joa. Hestens 684 Bourbonnais
Alph. Hogue 644 Desjardins
P. Parin 921 Terre Avocat
E. Dubois 638 Letourneux

Maisonneuve, 1^{er} Fév. 1916 ^{89/13}

À Mr. le Maire, à nosse les Echevins
de la cité de Maisonneuve:

Réponse formule ce 4 Fev/16

Mrs:

287/16

A.T.
Je soussigné, Citoyen —
propriétaire et demeurant dans
la cité de Maisonneuve depuis
18 ans, et père d'une nombreuse
famille, désire obtenir un
emploi comme chauffeur
d'automobile.

Ayant trois années d'expérience
dans le service de location sur
différentes machines telles que
Ford, Maxwell, Packard, etc, et
me croyant dûment qualifié
pour conduire les différentes
voitures automobiles de la cité
de Maisonneuve, je sollicite de
la dite Cité la faveur d'un emploi
comme chauffeur.

Espérant que ma demande sera
accueillie favorablement, Je me
salue.

Votre humble serviteur,

Exaré Bombardier

448, 2^{ème} Avenue
Maisonneuve

282-29-2

2

LA CITE DE MAISONNEUVE

r e

282/1916

Assermentation de constables-pompiers-chauffeurs

22 fev. 1916: Dufresne Jos.
Halde Raoul
Moussette Cléophas
Lafond C.B.
Déziel Trefflé
Dragon J.L.
Paradis Ovila

Chapdelaine Les
Pour assermentation, voir 1069/4 - 1916

X 2 4 6

P25/B1,74

3 0

282-26

-26-

LA CITE DE MAISONNEUVE

282/904 à date

re

et

Dept. de feu

Toutes demandes du chef pour l'achat de divers articles, appareils,
ets.etc. pour le bon fonctionnement de son dépt.

==

Les 2 premiers pages de ce rapport
se rapportent à la police, tout-puissant
du dossier 1169/97

J'ai l'honneur aussi de vous faire rapport
du Département de feu

282/97

Nous avons eu un feu au
Zena Gotta lumber aux le 15 août 1896
vers deux heures de l'après-midi et sans trois
hommes de la brigade présents

feu chez M^{rs} Mathias Lagnon le 29 Sept
1896 à 9^h 45 minutes du soir sans
trois hommes de la brigade présents & un
autre feu chez M^{rs} Les frères de la doctrine
chrétienne une écurie et son contenu
a été détruit vers les deux heures de l'avant midi
vers le 12 de décembre (1896) la borne fon-
taine était gelée au près mais fut dégèle en
peu de temps au l'on a pu sauver la maison
sans trois hommes de la brigade présents

Une alarme a été donnée le 19 octobre 1896
pour expaie de la pression de l'eau à la
haite N^o 4 sans trois hommes de la brigade présents

Une autre alarme pour un commencement
d'incendie sur un bâtiment navire attaché
au quai de la Raffinerie de sucre S^r Laurent
à 3.30 heures du Mat en point de service
de boyaux & enfin une alarme pour exercice
fut donné à la haite N^o 4 et donné satisfaction
à M^{rs} les Coniellles présents sans la brigade
~~et~~ présents

J'espère Messieurs que nous me permettez
de faire quelques remarques non pas sur le be-
soin de boyaux ni d'échelles car je suis heu-
reux de voir que avec le besoin le plus ur-
gent nous avez bien voulu nous donner
à la brigade tout ce que l'on a besoin pour
combattre un incendie. Mais je dois faire remar-
quer que avec tout ce que l'on possède à
présent on ne se trouve pas beaucoup mieux
c'est-à-dire pour la manœuvre. Mainte-
nant que l'on va avoir une voiture à échelle
il nous faut au moins un homme pour les
sortir avec la voiture alors il nous ceter deux
sur le rail ce n'est point assez il faut au moins
trois surtout au cas où l'on aurait besoin
de faire auant le concepteur de voir par là
demander à votre conseil de bien vouloir me
suggérer un moyen pour y arriver pour
moi je recommanderais à votre conseil
pour moyen de protection j'avais deux
hommes à la station à soulever continue-
ment c'est-à-dire que un autre homme
à engager suffirait et que à tour de rôle
chaque homme va soulever chez lui et
deux restent à la station comme cela

de

se fait dans toutes les autres stations et pour
 cela il nous faudrait une chambre pour car-
 cher ces hommes là qui a toute heure de jour
 & de nuit serait là pour nous protéger pour
 le feu comme pour la police le public en
 général. J'aurais aussi à faire remarquer
 à votre conseil l'état où se trouve le plancher
 de la station de feu et aussi de nous deman-
 der de bien vouloir faire pour des rouleaux
 dans le plancher pour y sortir nos voitures
 soit le rit ou la voiture aux excellents, que
 serait très difficile pour un cheval de sortir
 sans appareil.

Merci une dernière
 grâce que j'ai à vous demander il me semble qui
 est bien être serait une officine privée ou au moins
 au besoin comme tous les jours le cas se présente
 que j'ai besoin de recevoir quelque un pour avis
 à donner ou quelques propriétaires pour informa-
 tion soit des règlements de la municipalité ou
 autre chose je me trouve dans l'impossibilité de
 pouvoir répondre plus souvent privés par quelqu'un
 qui il y aura à la station ou autre ailleurs
 qui me gênerait de pouvoir rendre un service
 comme je devrais le rendre en officine publique

et de plus la gêne du monde a euee soit
m'empêche de pouvoir travailler aux lois
ou rapports que j'ai en soin et dont je
voudrais vous donner satisfaction en tout
sens suivant mes capacités

Mais Messieurs je vous
laisse ma position entre les mains et vous
demande protection sur ce point que en me
l'accordant saurez remplir une acte de justice
bien d'ice comme j'espère vous savez tous à
quel point je suis malheureux tel que je
suis la pauvre main travail tel que pour
ma vie domestique

Espérant que vous
agirez à ces demandes je demeure
votre serviteur tout dévoué

Thomas D'Avell
Chef de Police
Maisonnette





BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU.

TELEPHONE BELL EST 1299

Rec'd 17 AOU

Maisonneuve, Aout 16 ^{330/6} 1904

106/904

A Son Honneur le Maire et
A Messieurs les Echevins.

J'ai l'honneur de vous informer que
le temps est arrivé où il faut des
patins pour l'échelle car il est
impossible de passer un autre hiver
avec les patins actuels. Ils sont
trop faibles et nous risquons de rester
en chemin - aussi faut-il se rappeler
qu'il en faut pour l'engin,
de plus il faut une attelage
double, et des barres pour le suspendre
et aussi une "winch" pour rentrer
l'engin.

Messieurs, comme il faut passable-
ment de temps pour avoir les
articles ci-haut mentionnés
il va sans dire qu'il faudrait
donner la commande
immédiatement.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU.

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 190

Messieurs j'ai l'honneur
d'être

Votre devoue

Geo E Benoit
Chef de Police et Feu

17 Sept. 1904.

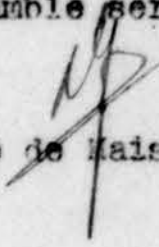
Mr. J. Riendeau, fils,
Prés. du Comité de Police & Feu,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

La lettre du 16 août dernier de Mr. G.F. Benoit au sujet de certains besoins du département de police et feu, a été référée à votre Comité avec instruction de faire rapport au Conseil à la prochaine assemblée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU
Geo. F. BENOIT, Chef

TELEPHONE BELL EST 1299

6 Novembre
(Maisonneuve, ~~Octobre~~ 31 1906)

1029/906 Monsieur le président et
les membres du comité de
police & feu.

Messieurs,

Voici une liste de différents
articles dont nous avons gran-
dement besoin pour la nouvelle
station; Premièrement: Il faudrait
dès à présent donner l'ordre
pour les patrons des échelles et
de la nouvelle voiture à hayant
car la saison est déjà avancée.
Il faudrait aussi deux sets



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU
Geo. F. BENOIT, Chef

TELEPHONE BELL EST 1299

(Maisonneuve, 190

2

de harnais doubles pour les
appareils plus haut mentionnés,
il faut aussi donner l'ordre
~~avant~~^{dans} délai pour l'appareil à déta-
cher les chevaux, et ouvrir les
portes, car ces ouvrages sont longs
à exécuter, aussi quatre suspenseurs
et quatre barres pour attelages,
il faut de plus une (sliding
pole). Cette demande Messieurs
devrait être prise en sérieuse
considération, afin de donner ces
ordres le plus vite possible.

Votre dévoué serviteur

Geo. F. Benoit
Chef.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU
Geo. F. BENOIT, Chef

TELEPHONE BELL EST 1299

(Maisonneuve, septembre 29, 1908)

Monsieur le Président, et Messieurs -

les membres de la Commission de Feu et

1032/908

Police -

13/9

~~13/9~~

Messieurs,

J'ai à vous soumettre des
besoins pressants pour la station no 1 -
d'abord nous avons un reel qui est en très
mauvais ordre, il y aurait moyen de le
réparer, mais comme il est passé tellement
vieux et serait encore à recommencer
avant longtemps, alors j'ai désiré beaucoup
avoir un voiture à boyau, il ne faut
qu'un cheval de plus qu'un reel et
il ne faut pas plus d'hommes pour
cet appareil et c'est plus utile que
deux reels, ainsi Messieurs je soumette
la chose à votre bienveillante attention

Geo. F. Benoit
Chef.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU
Geo. F. BENOIT, Chef

TELEPHONE BELL EST 1299

(Maisonneuve, sept. 29-1908.)

Maintenant il est de toute nécessité
d'avoir plus de boyaux, il nous en
faudrait au moins 3000 pieds au
cas de deux incendies en même temps
nous pourrions en manquer. il nous
faudrait aussi une échelle de vingt-
pieds et une autre de 30 pieds-
celles que nous avons ne sont pas
sûres, ces échelles seraient pour la
Station no 1 - il faut aussi un
nozzle. Il nous faudrait aussi un
système de sabotage, l'installation
pourrait en être faite par nos
électriciens Mr Campeau =

J'espère Messieurs que vous
prendrez ces demandes en sérieuses
considérations. Je suis très respectueusement
Vos
Geo. F. Benoit -
Chef.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 18 Août 1909

A. M^r. le Maire

(732/9)

& M^r. M^r. les Conseillers.

1032/909

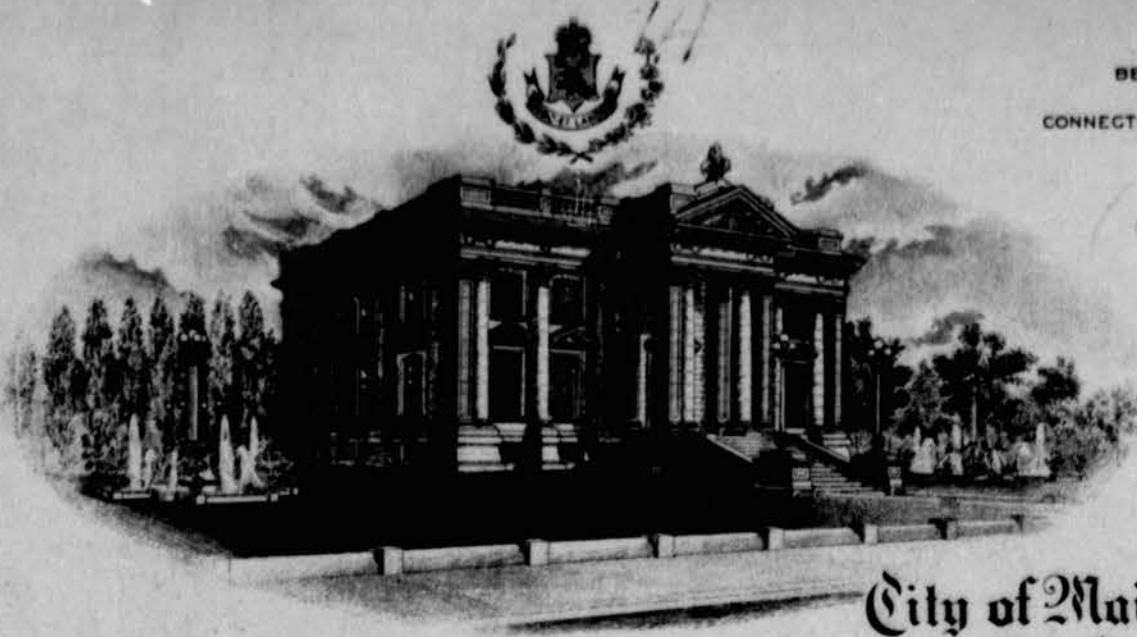
de la Ville de Maisonneuve
Messieurs.

J'ai l'honneur d'attirer l'attention de votre honorable conseil, sur la nécessité d'avoir une voiture aux boyaux pour l'hiver & pour sledge; pour la station N^o 2, car ayant fait servir les autobus de la voiture aux boyaux de la station N^o 2 pour remplacer ceux de la station N^o 1, nous nous trouvons par le fait même, sans voiture aux boyaux pour cet hiver, et j'espère que votre honorable conseil prendra ma demande en bonne considération.

J'ai l'honneur d'être

resté vos humble serviteur

A. Mackusant
le curé



City of Maisonneuve
Que. Canada

A son Honneur le Maire,
M.M. les Echevins,
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs.

282/15
J'ai l'honneur d'attirer l'attention de votre Conseil, sur la nécessité de faire l'acquisition, de différentes choses, dont nous avons besoins pour combattre les incendies, savoir;

- 1 Side-mease de 4 branches, avec boyaux de 3½ pces, complet avec support.
- 1 Side-mease de 3 branches, avec boyaux de 3½ pces, complet avec support.
- 4 Supports, de branche ordinaire.
- ✓ 1 Branche pour cave, " Cellor Nozzle ".
- ✓ 8 Branches, " Nozzle automatique shut off".
- ✓ 6,000 Pieds de boyaux, " Double Jacket ".
- ✓ 50 Couverts, " Salvage " *9 1/2 de 25 lbs à 28 lbs*
- 10 Extincteurs chimique, " Pyréné ".

Esperant, Messieurs, que vous prendrez la présente en considération.

Je me souscris,

Notre dévoué serviteur

Chef de Police et Feu,

(23 Novembre 1915)

Cité de Maisonneuve.

4 Dec.1915.

M. J.N. Lamy, Pourvoyeur

Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

re acquisition de certains articles
pour le dept. de feu

975/15
Vous avez été autorisé par le Conseil de cette Cité, à son assemblée du 1er décembre courant, à faire l'acquisition de différents articles pour le département de feu, mentionnés en une liste fournie par le chef Marchessault en date du 23 Novembre, 1915, et dont vous trouverez copie sous pli. - Ces articles devront être achetés de préférence dans une maison canadienne.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

TELEPHONE
LABALLE 288



BUREAU DU
CHEF DE POLICE

Cité de Maisonneuve
Que. Canada

A son Honneur le Maire
M M les Echevins
de la Cité de Maisonneuve.

282/16
Messieurs:-

Re "Self Starter" Auto Oxford.

J'ai l'honneur de réitérer ma demande pour l'achat d'un "Self Starter" pour l'Auto Oxford. Une résolution fut passée et adoptée unanimement à l'assemblée de votre Conseil, du 2¹ Avril 1915. Je suis persuadé qu'un "Self Starter" est indispensable pour l'utilité d'une machine dans le département du Feu.

Esperant, que votre Conseil prendra ma demande en considération.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble serviteur

J. Pacheco
Chef de police et feu,

Cité de Maisonneuve.

(23 Mai 1916)

26 Mai, 1916.

Chef H. Marchessault,
Station No.1,
Maisonneuve.

782/16
Cher Monsieur,-


Self-Starter - Auto Oxford -

La vôtre en date du 23 mai courant a été soumise au Conseil de cette Cité, à son assemblée du 25 du même mois, puis accordée. Vous êtes autorisé à faire poser un "self-starter" à la machine Oxford à l'usage du département de feu.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X

2

4

6

P25/B1,74

4 7

4
4 Juin 1909.

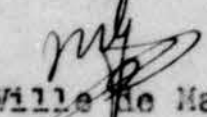
M. H. Marchessault, Chef,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

282
~~1069~~/909
J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil a décidé de vous donner instructions de faire visiter par vos pompiers, de temps à autre et aussi souvent qu'il sera nécessaire sans cependant importuner personne, les centres manufacturiers établis dans cette localité afin qu'en cas d'incendie vos pompiers puissent être en mesure de combattre efficacement tout commencement d'incendie; et la présente sera une autorisation suffisante pour demander aux divers manufacturiers de cette Ville de vouloir bien laisser visiter leur manufacture par vos pompiers dans le but ci-haut mentionné.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

21 Mai 1913.

M. H. Sicard,
Maisonneuve.

287/913

Left. des incendies

Mon cher monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la dernière assemblée du Conseil de cette Cité du 14 mai prt. vous avez été nommé inspecteur spécial pour visiter les bâtisses et faire rapport, et ceci dans un but de protection contre l'incendie. Vous recevrez pour cet ouvrage un salaire de \$15.00 par semaine.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

20 Mai 1913.

M. Chs. A. Reeves, Architecte,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur, -

282/913
J'ai l'honneur de vous informer
que M. H. Sicard a été nommé inspecteur spécial pour vi-
siter les bâtisses et faire rapport, et ceci dans un
but de protection contre l'incendie. M. Sicard recevra
pour cet ouvrage un salaire de \$15.00 par semaine.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature]
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

21 Mai 1913.

M. le Chef Marchessault,

Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

282/913
J'ai l'honneur de vous informer
que M. H. Sicard a été nommé inspecteur spécial pour vi-
siter les bâtisses et faire rapport, et ceci dans un but
de protection contre l'incendie. M. Sicard recevra pour
cet ouvrage un salaire de \$15.00 par semaine.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

M. H. Sicard
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

.26 Mai 1913.

M. L. J. S. Morin,
Montréal.

Mon cher monsieur,-

283/413
Le Conseil a dernièrement passé une résolution à l'effet qu'un règlement soit préparé autorisant l'inspection des bâtisses dans la Cité de Maisonneuve et pourvoyant aux mesures nécessaires à prendre pour diminuer les dangers en cas d'incendie.

Depuis le Conseil a nommé un inspecteur devant s'occuper spécialement de la surveillance de des bâtisses qui ne seraient pas en conformité avec le règlement dont il est parlé ci-haut.

En conséquence auriez-vous l'obligeance de voir à préparer ainsi ce règlement.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
[Signature]
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

22 août 1913.

M. H. Sicard,
Inspecteur Département du feu,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re inspection Dept. du feu

282/913
Nous avons remarqué dans les différents rapports que vous avez faits jusqu'à présent au Conseil de la Cité de Maisonneuve sur l'inspection des bâtisses, pour prévenir les incendies, que plusieurs hangars, poeles, fils électriques ont été trouvés défectueux durant votre inspection. Il s'agirait de savoir si l'on a remédié à ces défectuosités de façon à protéger les bâtisses contre l'incendie. -Il serait aussi préférable de communiquer vos rapports au chef de police et à l'inspecteur des bâtisses qui ont tous deux autorité de faire remettre en bon état les locaux trouvés défectueux.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serv.,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

Extrait d'une lettre du Dr. Lussier, en date
du 27 août 1913, traitant divers sujets et indexée au
No. 210/1913, savoir:

=====

Maisonnette, 27 Août 1913.

Mons. le Maire,
Mess. les Echevins,

.....

282/913 Je crois devoir attirer l'atten-
tion sur le fait que la Dominion Cotton Spool, la Raf-
finerie et autres n'ont pas d'appareils de sauvetage pour
les employés. L'exemple de la Rideau Shoe nous démontre
qu'il y a nécessité urgente de munir toutes les mai-
sons industrielles d'appareils de ce genre.

.....

(Signé) Dr. P. Lussier, Off-Santé.

Vrai extrait.

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonnette.

14 Octobre 1913

M. H. Marchessault,
Chef de Police,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

282/913
J'ai l'honneur de vous transmettre
sous pli copie du règlement No. 138 concernant l'organi-
sation du département des incendies.

Vous pourrez voir à la Section 2,
dudit règlement, que le département de feu se trouve ré-
gi par le Chef, le Sous-Chef Adjoint de la police et feu
assisté d'un inspecteur. Lors de la nomination de l'ins-
pecteur spécialement nommé à cette effet, M. H.
Sicard, le 7 mai 1913, vous avez été notifié de ce fait
et vous pourrez constater qu'il fait partie de votre
département, et que par conséquent, il sera à l'avenir sous
votre direction.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. H. Marchessault
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

291/11

Maison neuve le 9 juin 1913.

282
1063/913

Rapport de l'inspecteur des
bâtisses pour prévenir contre
l'incendi.

Inspection de:

Maisons privées.	436
Maisons de commerce.	123
Manufactures.	2
Maisons qui n'ont pas ouvert.	33
Tenne des caves dangereuses pour incendi.	35
Augard qui offrent un incendi.	42
Fils électrique defectueux.	12

M. H. Licard.

2

307/11

282 Maisonneuve le 8 juillet 1913
1063/913

Rapport de l'inspecteur des
bâtisses pour prévenir contre
l'incendie

Inspection de	
Maisons privées	1076
Maisons qui n'ont pas ouvert	124
Tenue des regards dangereux pour incendie	74
Poêles qui surchauffent les murs	30
Fils électriques defectueux	8

M Hermidas Sicaud
96 René Maisonneuve

Avec une pinguette pour M Sicaud
th-

Maisonneuve, le 6 août 1913.

Rapport de l'inspecteur des
bâtisses contre l'incendie.

282/113

Inspection de :

Maisons privées et de commerce.	197
Tenue des auges dangereux pour incendie.	38
Poêles qui surchauffent les murs.	22
Fils électriques défectueux.	24
Maisons qui n'ont pas ouvert	154
Il serait prudent d'avoir plus de boîtes d'alarme pour le feu.	

H. Sicard
96 René Maisonneuve

L'avis est si possible apporté

15 Sept. 1913

M. H. Sicard,
Maisonneuve.

28th/9/13

Mon cher monsieur,-

Vous avez reçu instructions
du Conseil de cette Cité à sa dernière assemblée du 10
septembre courant, de faire un rapport sur les établis-
sements industriels qui ne sont pas pourvus d'appareils
de sauvetage.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

345/11

Maisonneuve 22 septembre 1913.

Rapport de l'inspecteur contre
les incendies cité de Maisonneuve.

282/913

Inspection de:

- Etablissements industriels qui ne sont pas pourvus d'appareils de sauvetage. 17.
- Maisons privées qui n'ont ni escalier ni échelle par en arrière: 16.
- Maisons privées deuxième et troisième étage avec escalier pas de renfortage: 6

J'ai l'honneur d'être
votre très humble
serviteur.

H. Sicard.

Inspecteur
de la cité de Maisonneuve

25 Sept. 1913.

M. H. Sicard,
Inspecteur des Incendies,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

282/913
Le rapport que vous avez fait
au Conseil concernant les établissements industriels
non pourvus d'appareils de sauvetage, ainsi que les mai-
sons privées qui n'ont pas d'escaliers ou avec des es-
caliers sans garde-fou, lui a été soumis à son assem-
blée du 24 septembre courant, et comme ce dernier a
l'intention de faire remédier ces défauts par les in-
téressés, vous voudrez bien nous donner la liste com-
plète avec noms et adresses de tous les propriétaires
de ces maisons ou établissements industriels en défaut.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. J. P.
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

354/11

Maisonneuve 29 septembre 1913.

Rapport de l'inspecteur contre les incendies citi de Maisonneuve.

282/12 Manufacture qui sont pas de saur-
ages.

The Canadian Spool Cotton Company
Angle des rues Notre Dame et Pie IX.

M. Jas. W. Jamieson, E. Co. Peinture et verni
Coin Byce et Charlemagne.

St. Germaine, 165 Notre Dame
Chawanygan fall, 105 Orléan.

Viano et Freres, Ontario.

Buil Wm Bowin, Defector motor cars
and foundries Limited, Angle Ernest
et 1^e Avenue

James Murr Co boots and shoes
Coin Aird et Ernest.

M. Amedee Allard rue Livare moulin
a sci.

Warden King generale, Rue Bennett.

Invictus shoe factory, Ontario et Bennett.

Montreal Last Co, appartenant a M. La-
brecque 556 Lasalle.

National Licorice company, 433 Ernest.

M. King paper box company Limited
864 Lasalle.

J. P. Cote 899 Lasalle.

Gilmour gros 509 Pie IX.

J. M. Pichette Ontario.

Academie St. Emelie, Rue Adam.

Maisons pas d'escalier ni échelle en
arrière,

Ste Catherine 75, 77, Deuxième Avenue 58, 70,
Propriétaire. Dr. Jérôme 174 rue Maisonneuve
Ste Catherine 165, 166, Prop. M. Gagnon
électricien 733 Notre Dame.

Ste Catherine 535, 4 logements.
Prop. M. Renand - rue Pie IX.

L'asale 216, 218, 4 logements Prop. Sage-
nais et Gazeau, rue St Jacques agent
d'immobilier.

Lafontaine 163, 165, Prop. M. Lisotte, 163,
Lafontaine.

Rue Adam, 252, 250, Aird, 127, 129, Prop. M.
Bertrand. Ste Henri.

Escalier sans garde foue.

Bourbonnière, 279, 281, 283, 285, 287, 289,
Prop. Wright et Kingan, 433, St Jacques.

J'ai l'honneur d'être
votre très humble serviteur
H. Sicard. Inspecteur
de la cité de Maisonneuve

96 Bennett.

age 37 ans VILLE DE MAISONNEUVE.

282/14 Je, soussigné, Hormidas Sicard
ayant été dûment engagé comme constable special & inspecteur des incendes de la Ville
de Maisonneuve, jure solennellement sur les Saints Evangelis que
je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement
et de ma capacité les devoirs de ma charge.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Hormidas Sicard

Assermenté devant moi à Maison-

neuve, ce onzieme jour

de Fevrier

Oscar Lévesque 1914
Receveur de la Cité de Maisonneuve

18 Avril 1914

Chef Marchessault,
Maisonneuve.

282/14
Mon cher monsieur,-

Le Conseil de cette Cité m'a
prié de porter à votre connaissance qu'il désire qu'à
l'avenir l'inspecteur des Incendies fasse tout en son pos-
sible pour découvrir l'origine et la cause des incendies
qui ont lieu dans la Cité, d'établir approximativement
le coût des dommages causés et d'en tirer les conclusions
qu'il croirait avantageuses pour la protection des pro-
priétés.

Espérant que vous voudrez bien
donner ces instructions immédiatement à votre inspecteur
des incendies.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

Maisonnette Mai 25/15

M^r le MaireM^{rs} les Conseillers

de la Ville de Maisonnette

Messieurs

282/15

Après entendu dire que vous
deviez bientôt faire l'acquisition de
machineries devant servir à la réparation
de voitures automobile, je prends la liberté
de venir vous offrir une installation
complète à cet effet. Ces machineries,
ont été en opération pendant quatre
mois. C'est vous dire qu'elles sont comme
des neuves. Je vous offre ces machineries,
et l'outillage complet, au prix de
\$1100⁰⁰ Onze cents dollars

Et à ce prix, la ville réaliserait une
économie sensible sur le prix qu'elle
devrait payer pour de toutes neuves, qui
ne pourraient être en plus parfait état.
Espérant que vous voudrez bien considérer
l'offre que je vous fais, et comptant que
vous accorderez la préférence à un citoyen
de puis longtemps de votre municipalité
Veuillez me croire

V^otre très obligeG^d.Espérant une réponse
je demeure

Oscar Lussier

93^e 5^eme Ave
Saurville

Liste des machines offertes au Conseil for Hussier

un tour de 5 pds de centre
avec chuck, et assortiment complets de ciseaux

une drill = Sibley-Ware = pouvant percer a
24 pouces de centre, aussi mèches de
toute dimension, jusqu'a 1 7/8 pouce

une meule emeri sur pied

une scie mécanique = Sterling =

un moteur de 5 forces, Can Gen Electric Co

Shoff = Arbre de couche 24 pds de long x 1 3/4 pouce
deuf Combis shoff

huit Courroies en cuir de differente largeur
et épaisseur

huit poulies en bois, different diametre

Ces machinerie servent a travailler le
fer.

Pour voir ces machinerie, s'adresser a
98 = 5eme Ave Staurille
Hussier

29 Mai, 1915.

M. Oscar Lussier,
93 5^{ème}.Avenue,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Re offre pour vente de machineries

La vôtre en date du 25 mai courant
a été soumise au Conseil de cette Cité, à son assem-
blée du 26 du même mois, puis renvoyée au Conseil en
Comité.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass.Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/



Maisonneuve, 14 juin 1915. 19

Inventaire d'outils et machines actuellement dans

1---	Une "drill" à pouce avec un set de "taper shank"	
2--	Un set de "drills" de 5 à 1 3/8	
3--	Un tour pour le fer avec outillage.....	475.00
4-	Une meule d'émeri avec stand	430.00
5-	Un "shaft" 20 pds. X lps. 15 avec collet	30.00
6--	Trois "hangres" avec boîte 18 pes.	14.00
7--	5 poulies	13.00
8--	2 centre-shafts	23.00
9--	Un lot de "straps", 4 pes, 3pes et 2pes.	23.00
10---	Une "switch-board" avec boîte en fer et fils	49.50
11---	Un moteur électrique " 5 forces "	25.00
		<u>225.00</u>
		Total: 1312.50

350/12

19 Juin, 1915.

M. Osc. Lussier,
Maisonneuve.

1066/15
Cher Monsieur,-

Re vente de machinerie

J'ai l'honneur de vous informer que l'offre que vous avez faite à la Cité de Maisonneuve pour la vente d'un certain outillage a été acceptée aux termes de la résolution dont vous trouverez copie ci-après, savoir:

"La lettre de M. Oscar Lussier en date du 25 mai, 1915 offrant de vendre des machineries à la Cité est de nouveau prise en considération, et il est

"Proposé par M. J. E. Vigeant,
"Secondé par M. H. A. E. Morin,

Et unanimement résolu: Que l'offre contenue dans cette lettre soit acceptée au prix y mentionné, savoir: \$1100.00. A raison de cette somme ledit M. Lussier s'engage à livrer à la Cité de Maisonneuve, à la station de police et feu No. 1, tout l'outillage dont une liste détaillée est annexée à la susdite lettre de M. O. Lussier. -Si la Cité de Maisonneuve fait elle-même transporter cet outillage, le coût du transport sera retenu sur cette somme de \$1100."

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Ass. Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

25 Mai 1915

Liste des machines offertes au Conseil par O.Lussier.

Un tour de 5 pds.de centre avec chuck, et assortiment complet de ciseaux.

Une drill =Sibley Ware= pouvant percer à 24 puces de centre, aussi, mèches de toutes dimensions jusqu'à 1 5/8 pouce.

Une meule emeri sur pied.

Une scie mécanique =Sterling=

782/15

Un moteur de 5 forces. Can.Gen.Electric Co.

Shaft. -Arbre de couche 24 pds.de long X 1 3/4 pouce. -deux contre-shaft.

Huit courroies en cuir de différentes longueurs et épaisseurs.

Huit poulies en bois,différents diamètres.

Ces machineseries servent à travailler le fer.

Pourvoir ces machines s'adresser à 93 5ème.Ave.Viauville.

(Signé) O. Lussier

Vraie copie.



31^{ème} (134/13)

Ville de la Pointe-aux-Trembles

Pointe-aux-Trembles, 26 avril 1916

Monsieur Joseph Hinton
Secrétaire-trésorier
de La Ville de Maisonneuve
Maisonneuve,

282/16

Monsieur le Secrétaire,

Monsieur le Maire de la Ville de la
Pointe-aux-Trembles, Monsieur le Président du Département
de Police & Feu et le Chef de Police de notre Ville dument
autorisés ont visité en compagnie de Monsieur Lapointe le
Président du Département de Police et Feu de votre Ville
une voiture à Parouille, une voiture à échelle, et une voiture
à boyaux d'été et d'hiver que votre Ville a à vendre.

Je suis chargé de vous demander
quel prix votre conseil désirerait vendre ces voitures.

S'il vous était possible d'avoir la
décision de votre conseil à votre assemblée de ce jour,
vous obligeriez beaucoup.

Bien à vous,


secrétaire-trésorier

27 Avril, 1916.

Ville de la Pointe-aux-Trembles,
c/o M. J.C.V. Roy, Sec. Trés.,
Pointe-aux-Trembles.

982/16
Cher Monsieur, -

Achat de certains appareils à incendie

En réponse à la vôtre du 26 avril courant, veuillez prendre communication de la résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du même jour, laquelle se lit comme suit, savoir:

"Lecture d'une lettre de la Ville de la Pointe-aux-Trembles, en date du 26 avril, 1916, offrant d'acheter le vieux matériel du département des incendies comprenant: une voiture à patrouille, une voiture à échelles et une voiture à boyaux d'été et d'hiver.

"Proposé par M. Elz. Lapointe
"Et unanimement résolu:

"Que la Cité se déclare prête à vendre le matériel ci-dessus mentionné au prix de cinq cents piastres (\$500.00) payable dans le courant du mois de mai prochain (1916)".

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/ N.B. Si vous acceptez les conditions ci-dessus, vous voudrez bien m'en prévenir aussitôt que possible.



J. C. V. ROY, N. P.
SECRETARE-TRESORIER
TELEPHONE BELL 64

Ville de la Pointe-aux-Trembles

BUREAU DU SECRETARE

Pointe-aux-Trembles, 1er mai 1916

282/16
Monsieur Joseph Hinton
Secretaire-trésorier de
La Ville de Maisonneuve,
Maisonneuve,


Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 27 avril dernier
offrant de vendre à la Ville de la Pointe-aux-Trembles certains maté-
riels à incendie au prix de \$500.00.

J'ai communiqué votre lettre au Conseil et j'ai reçu ins-
truction de vous offrir la somme de \$400.00 pour le matériel en ques-
tion soit une voiture à patrouille, un voiture à échelles et une voiture
à boyaux d'été et d'hiver.

Si cette offre est acceptée par votre Ville je vous demande-
rai de m'en avvertir au plus tôt.

Bien 'à vous,


secretaire-trésorier

5 Mai, 1916.

Ville de la Pointe-aux-Trembles,
c/o M.J.C.V.Roy, Sec. Trés.,
Pointe-aux-Trembles.

282/16
Cher Monsieur,-

Achat vieux matériel du
dépt. des incendies.

La vôtre en date du 1er mai courant accusant réception de votre lettre du 27 avril dernier (1916), et offrant la somme de \$400.00 pour l'achat du vieux matériel du département des incendies, livrable à Maisonneuve, a été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée du 3 mai aussi courant, puis acceptée par ce dernier. -Les conditions de paiement restent les mêmes, c'est-à-dire: payable dans le courant de ce mois.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

AT/

1er.Mai,1916.

M.L.J.S.Morin,
180 St.Jacques,
Montréal.

28²/₁₆
Cher Monsieur,-

Opinion demandée re vente de vieux
matériel dépt.des incendies

Suivant résolution adoptée par le Conseil
de cette Cité, à son assemblée du 28 avril dernier
(1916), vous avez regu instructions de donner votre
opinion, par écrit, sur le droit de la Cité de vendre
le vieux matériel du département des incendies. -Vous
êtes déjà, je crois, au courant de cette question.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

TAILLON, BONIN, MORIN & LARAMÉE
AVOCATS

SIR L.O. TAILLON, C.R.
J.ALEXANDRE BONIN, C.R.
JOSEPH MORIN, C.R.
ARTHUR LARAMÉE, C.R.
ALEXANDRE L. BONIN.

TEL. MAIN 8213

EDIFICE DE LA "BANQUE D'ÉPARGNE"
180, RUE ST-JACQUES

MONTREAL 5 mai 1916.

Monsieur Joseph Hinton,
Secrétaire-trésorier,
MAISONNEUVE.

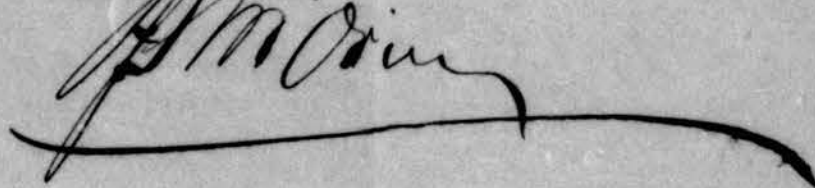
282/16

Cher Monsieur,

Re: Vente vieux matériel départe-
ment des incendies.

J'ai reçu votre lettre du premier mai courant. Je suis d'opinion que la ville peut vendre le vieux matériel, ^{du} département des incendies. Il serait convenable, cependant, qu'une offre fut faite à la ville, et que sur cette offre, un rapport, soit par les chefs du département ou autre, fut fait, déclarant que le prix est raisonnable et recommandant son acceptation par le conseil.

Bien à vous,



17 Mai, 1916.

Chef H. Marchessault,
Station No. 1,
Maisonneuve.

282/16
Cher Monsieur, -

Vieux matériel dpt. des incendies

Je vous transmets sous pli un certificat
que vous voudrez bien avoir l'obligeance de signer si
vous le jugez à propos et nous le retourner.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

282/16

Je, soussigné, Chef de Police de la Cité de Maisonneuve, déclare avoir pris connaissance de l'offre de Quatre cents piastres (\$400.00) faite par la Ville de la Pointe-aux-Trembles, pour l'achat du vieux matériel du département des incendies, de cette Cité, et après examen du matériel que la Ville de la Pointe-aux-Trembles projette d'acheter, je trouve que la somme de \$400.00 est une offre raisonnable.

ENFOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce cinquième jour du mois de mai, mil neuf cent seize.

Chef de Police
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

282-32

32

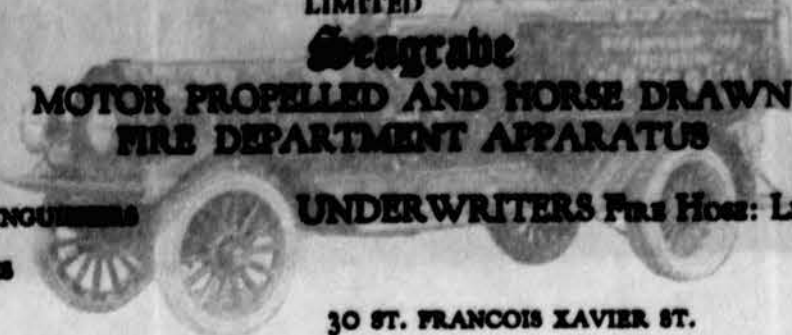
729/13

THE CANADIAN FIRE HOSE COMPANY

LIMITED

Seagrave

MOTOR PROPELLED AND HORSE DRAWN
FIRE DEPARTMENT APPARATUS



UNDERWRITERS' FIRE EXTINGUISHERS
FIRE DEPARTMENT SUPPLIES
GENERAL RUBBER GOODS

UNDERWRITERS FIRE HOSE: LINEN, COTTON RUBBER-LINED

30 ST. FRANCOIS XAVIER ST.

MONTREAL Novembre 9, 1916.

Corporation de la Cite de Maisonneuve,
Secretaire-Tresorier,
Maisonneuve, P.Q.

E. H. H. H.

Messieurs:-

784/16

Nous avons appris que les edifices de la Cite de Maisonneuve n'etaient pas equipes d'extincteurs, par consequent nous prenons la liberte de vous inclure des illustrations et descriptions de nos extincteurs chimiques portatifs de 2½ gallons, et "Pyrene". Notre Monsieur J.B.Maurice vous visitera et fournira toutes informations requises.

Nous esperons que, si le Conseil se decidait d'acheter des extincteurs, la notre recevra une consideration favorable.

Vos devoues,

MCK/LG

THE CANADIAN FIRE HOSE COMPANY, Limited.

23 Novembre, 1916.

Canadian Fire Home Co.,
30 St Fras Xavier,
Montréal.

Messieurs,-

Extincteurs chimiques édifices publics

La vôtre en date du 9 novembre prt. a été
soumise au Conseil de cette Cité, à son assemblée du
22 du même mois, puis laissée sur la table.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

15 Novembre, 1916.

M.H. Marchessault, Chef
Station No. 1,
Maisonneuve.

282/16

Cher Monsieur,-

Je vous transmets sous pli une lettre en date du 14 novembre cert. de Canadian Fire Underwriters' Association, au sujet de certaines précautions à prendre concernant les extincteurs automatiques, bornes-fontaines, etc.etc.

Vous voudrez bien s.v.p. y donner toute votre attention.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

subvention

6 Novembre, 1916.

282/16

St John Ambulance,
c/o Mr. Gilmour,
559 Pie IX Blv., Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

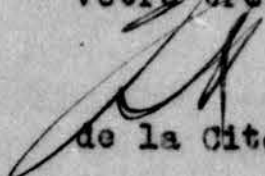
Usage salle station No. 1 accordé

J'ai l'honneur de vous informer que suivant demande verbale de M. le Dr. J.M. Pellerin, à l'assemblée du Conseil du 20 octobre dernier (1916), l'usage de la salle de la station No. 1 a été accordé à St. John Ambulance une fois par semaine pour y donner des instructions sur les premiers soins qu'il convient de donner aux blessés.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.


de la Cité de Maisonneuve.

AT/

CABLE ADDRESS "MOURGIL" MONTREAL, A.B.C. CODE

GILMOUR BROS. & Co.

IMPORTERS & MANUFACTURERS

559 PIUS IX AV. MAISONNEUVE,

MONTREAL, CANADA. 10 Novembre 1916.

Mr. J. W. Hinton, Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve,

282/16
Cher Monsieur:-

Nous désirons vous remercier pour votre obligeance et nous laissant occuper la Salle pour notre oeuvre de "Premier soins aux Blessés". Nous sommes certains que ce sera de nature à augmenter de beaucoup l'interêt de cette oeuvre dans Maisonneuve.

Vous remerciant du trouble que vous vous êtes donné, nous demeurons,

Vos tout dévoués,

GILMOUR BROS. & COMPANY. *[Signature]*

282-34 (282-34)
LA BALLE 1894
P. O. Box 880

34
TELEGRAMS AND CABLES, VICKERS, MONTREAL
ALL COMMUNICATIONS TO BE ADDRESSED TO THE COMPANY

REF. No.

PLEASE DO NOT DEAL WITH DIFFERENT SUBJECTS IN THE SAME LETTER

CANADIAN VICKERS, LIMITED

NAVAL CONSTRUCTION WORKS, MAISONNEUVE

VICKERS BUILDING
3072 NOTRE DAME STREET, EAST

LONGUE POINTE, MONTREAL, P. Q. Mar. 16, 1915.

Hon. Mr. Accremont,
City Clerk, City of Maisonneuve,
Ontario St., Maisonneuve.

282/15
Dear Sir:

We are at present employing in the neighborhood of 1800 men in the construction of submarines for the British Government. The boats are now nearing completion and there is an enormous amount of lumber used for scaffolding, staging and the underpinning of these boats.

Would it be possible for us to secure the service of four first class firemen from 5:45 in the evening until 7 o'clock in the morning, we of course to pay such salary as will be agreeable to you.

As the Government has very large interests at stake and we are desirous of affording it every possible protection I would appreciate an early reply to this communication.

Thanking you in anticipation, we remain

Yours very truly,
CANADIAN VICKERS LIMITED

A. J. Ryan



DEPARTEMENT DES
INCENDIES
ANGLE DES RUES CRAIG ET GREENVILLE
J. TREMBLAY, CHEF.

Cité de Montréal

Montréal, le 23 mai 1916.

A Son Honneur le Maire et à MM.
les échevins du Conseil de Ville de Maisonneuve.

282/16
Messieurs,

L'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal donnera le mois prochain une série de représentations à son bénéfice afin de pouvoir rencontrer les fortes obligations que lui impose le soutien de nombreux pensionnaires, veuves et orphelins. Cette augmentation est due presque entièrement aux accidents graves qui se sont produits dans la Brigade depuis notre dernier appel au public et qui ont rendu infirmes plusieurs officiers et pompiers. La mise à la retraite de vieux membres usés dans le service y a aussi contribué notablement.

Nous connaissons votre sympathie pour notre Brigade et nous vous envoyons des billets au montant de vingt-cinq dollars (\$25.00) dans l'espoir que vous daignerez encourager nos représentations.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je demeure,

Votre tout dévoué,

Chef du Département des Incendies
Président de l'Association de Bienfaisance
des Pompiers.



DEPARTEMENT DES
INCENDIES
ANGLE DES RUES CRAIG ET CHENNEVILLE
J. TREMBLAY, CHEF.

Cité de Montréal

Montréal, 29 juin 1916.

282/16
A Son Honneur le Maire et à MM. les échevins
du Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,

N'ayant reçu aucune réponse à ma lettre en date du 23 mai dernier, dans laquelle je sollicitais votre patronage pour les représentations qui sont données au bénéfice de notre Association de Bienfaisance, je conclus que vous ne jugez pas à propos de souscrire à notre demande.

Je vous prie en conséquence d'avoir l'obligeance de nous retourner les billets de représentations, pour un montant de \$25.00, que nous vous avons envoyés.

Votre tout dévoué

Chef du Département des Incendies.
Président Association de Bienfaisance des Pompiers
de Montréal.

30 Juin 1916

M.J.Tremblay, Chef du Dept. des Incendies
Montréal.

Cher Monsieur,-

J'ai la vôtre du 29 juin 1916. Nous n'avons pu en effet placer les billets que vous aviez bien voulu nous transmettre à titre de Président de l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal, pour une série de représentations au bénéfice de votre Association, et en voici la raison: Quand ces billets nous sont parvenus, nous avons constaté que déjà la municipalité avait été parcourue pour la vente de ^{semblables} ~~ces~~ billets. Chaque membre du Conseil en avait une dizaine en sa possession, et pour ma part j'en avais 15. Nous avons bien essayé d'en offrir, mais inutilement. -Je regrette donc d'avoir à vous retourner ces billets qui n'ont pu être vendus, moins cependant deux d'entre eux dont je vous transmets le prix de la vente.

Veillez me croire

Votre très humble serviteur,
Sec.-Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

282-21

21

194/11 *fen*

12/2/1912

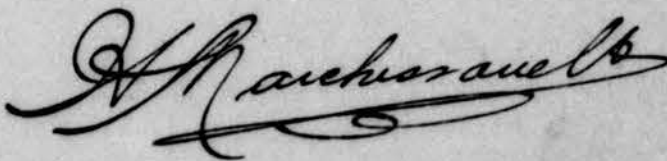
R A P P O R T
 D U
 D E P A R T E M E N T
 D E
 P O L I C E
 F E U
 P O U R
 1 9 1 2

2 12/9/12

ALARMES SONNES ^E	85
FEU	75
FAUSSES ALARMES	10

LES ASSURANCES ONT PAYES AUX SINISTRES UN MONTANT APPROXIMATIF DE

~~250000~~



Chef de Police et Feu.

de la Cité de Maisonneuve.

420/11

RAPPORT DE FEU POUR L'ANNEE 1913

.....

Nombre d'appels pour incendies 101

Incendie 75

Fausses alarmes 26 101

Montants d'assurance payé aux sinistrés \$ 253023.20

dont \$120000.00 à la Rideau Shoe Co et
100000.00 à la Commission Scolaire de Maisonneuve
pour incendie de l'école Viauville,

282/913

A. Marchessault

182/12

A Mr le Maire

et M M les Echevins

de la Cité de Maisonneuve

Messieurs:-

J'ai l'honneur de soumettre à votre
Honorable Conseil le rapport de l'année 1914,

282/14

Confiant que le tout sera trouvé satisfaisant

Je me souscrit

Votre dévoué serviteur

H. B. Campeau.
Supt des Alarmes

Rapport du département des alarmes pour l'année 1914

Nombre de lampes posées		16
Lampes à arc	10	
" " "de 80 chandelles	<u>6</u>	16
Nombre de lampes dans Maisonneuve		226
Lampes à arc	215	
" " " de 80 chandelles	6	
" " " " 40 " "	<u>5</u>	226
Nombre de boîte d'alarme posées	2	
" " " " " " " " total		33

21

1915

RAPPORT DU DEPARTEMENT DU FEU

Année finissant le 20 Décembre 1915

Nombre d'appels pour incendies	92
" d'incendies	73
" de fausses alarmes	<u>19</u>
	92

282/15

Montant d'assurance payés aux sinistrés \$12,896.89

Nombre d'incendies, et montant d'assurance payé aux sinistrés, chaque mois de l'année

Mois	Nombre d'incendies	Montant
Janvier	12	\$3,458.64
Fevrier	6	1,089.00
Mars	4	209.00
Avril	15	1,783.00
Mai	12	729.50
Juin	9	450.00
Juillet	6	1,640.00
Août	5	650.00
Septembre	8	287.00
Octobre	4	208.75
Novembre	9	2,231.00
Décembre	<u>2</u>	<u>161.00</u>
	92	\$12,896.89

29/12/15

J.M.

21
COPIE

Bureau du Chef de Police.

Maisonneuve.2/1/17

M. le Maire,
MM. les Echevins
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

287/16
J'ai l'honneur de soumettre à votre Conseil le
rapport annuel du département de police et feu de la Cité de
Maisonneuve, pour l'année finissant le 31 décembre, 1916.

Confiant que le tout sera trouvé satisfaisant,

Je me souscris
Votre dévoué serviteur

(Signé) M. Marchessault
Chef dépt. Police et Feu

de la Cité de Maisonneuve.

(Vraie copie)

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

(Original indexé au No. 1069/16)

P25/B1,74

8 9

2

4

6

253/13

Rapport du département du feu, pour l'année 1916

Nombre d'appels pour incendies		101
" d'incendies	67	
" de fausse alarmes	<u>34</u>	
	101	101

Nombre de pieds de boyaux, servis aux incendies

20,350

Nombre de pieds d'échelles 1,025

Nombre d'extincteurs 48

Montant approximatif d'assurance payé aux sinistrés

\$28,748.25

21 98114

---%---%---% Département du feu, %---%---%---

--- Rapport du service accompli par les pompiers, ---
durant l'année 1917.

282/17

Nombre d'appels pour incendies	---	114
" d'incendies	80	
" de fausses alarmes	34	
	-----	114

Nombre de pieds de boyaux, servis aux incendies		6,300
Nombre de pieds d'échelles		359
Nombre d'extincteurs		64

Montant approximatif d'assurance, payé aux sinistrés		\$22,404.70

Maisonneuve, 2 janvier 1918

282-22

22

LA CITE DE MAISONNEUVE

282/12 à date

re

Réparations, améliorations aux appareils du dépt. de feu

Posage de bandages en caoutchouc

Soumissions diverses

Achat de voiture à charbon pour approvisionner la pompe
à incendie.

MAISONNEUVE

CHIFFRE BORD

168/11

26/12/1912

Messieurs le Président et à
Messieurs les Membres de la Com-
mission des Incendies de Maison-
neuve.

Messieurs,

28/1/12

J'ai l'honneur de vous
donner mes vœux pour les réparations
de cinq (5) appareils du Département
des Incendies, tel qu'indiqué le Chef
de ce Département; savoir, Baisser
les roues, pour les "Chennals" avec ben-
dage Dunlop garanti pour un an
poser les "Brake" Freins par les moyens
finis le tout avec peinture de pre-
mière classe. Je m'engage à faire
l'ouvrage sur le même système que
celui de la ville de Montréal avec garan-
ti de donner pleine et entière satis-
faction.

Votre Dévoué. Louis Girette

Liste des Poir

Engine # 2 - Budapest de 4 "	6 9733
Echelle # 2 - " 4 "	6 3085
Hoe Wagon # 2 - " 3 "	5 2660
" " # 1 " 3 "	5 3970
Echelle # 1 " 3 "	5 2813
	<hr/>
	\$ 2,922,61

Louis Lirette



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL EST 1200

194/11

feu

Maisonneuve, 21 Janvier 1913 19

Mr le Maire,
et MM. Les Echevins,
de la Ville de Maisonneuve.

282/913

Messieurs.

J'ai l'honneur d'attirer l'attention de votre Honorable Conseil, sur la nécessité d'avoir des ~~bandages~~ bandages en caoutchouc pour les voitures du Département De Feu, ceci est indispensable pour la sécurité du public ainsi que des pompiers, étant donné qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible, de contrôler les appareils surtout cette hiver, puisque nous sommes constamment sur la glace avec les voitures à roues et des bandages en fers, ce qui est extrêmement dangereux.

1 v
Nous pourrions donner un service plus efficace si les voitures étaient munis des bandages mentionnés plus haut.

Espérant Messieurs que ma requête sera prise en sérieuse considération et que vous y ferez droit, et vous remerciant d'avance, Je me sousserit.

Votre dévoué serviteur.

Chef de Police et Feu.

de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL LASALLE 290
" " " " 572

Maisonneuve, 6 Mai 1913 *191*

▲ Mr le Maire,
et MM Les Echevins,
de la Cité de Maisonneuve.

282/913

Messieurs.

Je désire attirer l'attention de votre Honorable Conseil sur le besoin de réparations aux appareils du Poste No 2, lesquelles sont les suivantes, Bandage de la voiture aux échelles, aussi un brake pour cette même voiture, la pompe à incendie a besoin de réparations à une roue laquelle est bien brisée.

Espérant que vous vous rendrez à ma demande et que ces réparations seront commandés dans le plus court délai possible, je me suscrit.

Votre dévoué serviteur.

A. Marchessault
CHEF DE POLICE ET FEU.

DE LA CITE DE MAISONNEUVE.

20 Mai 1913.

M. le Chef Marchessault,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

287/913
Au sujet de la demande que vous
avez faite au Conseil de cette Cité pour réparations aux
appareils du poste No. 3, vous avez été autorisé de four-
nir un estimé du coût approximatif des dépenses nécessi-
tées.

J'ai l'honneur d'être

vos très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

OFFICE AND FACTORY
8 TO 18 COMMISSIONERS STREET
OFFICE BELL TEL. MAIN 88
FACTORY " " " 8

Manufacturers of Safes and
Steel Ranges

Manufacturiers de
Coffres-Forts et Poeles
en Acier

SPECIALTY:
Ranges for Hotels and
Restaurants

SPECIALITE:
Poeles pour Commu-
nautes, Hotels et
Restaurants

L. M. LYMBURNER, Prés.

MANAGING DIRECTORS:

J. RIVET, Vice Prés.

O. O. SAMSON, Sec.-Trés.

280/11
C. RICHARD, Work Man.

LYMBURNER LIMITED

ENGINEERS, MACHINISTS AND
BLACKSMITHS

Brass Founders and Finishers, Nickel Close and Electro Silver Platers, Etc.

INGENIEURS, MACHINISTES ET FORGERONS

Mouleurs et Finisseurs en Cuivre, Plaqueurs en Nickel, Argenteurs, Etc.

Montréal, 21 Mai, 1913.

Mr le Maire et M.M. les Echevins

282/913
de la Corporation de Maisonneuve.

Messieurs,

Tel que requis par le Chef Marchessault, il nous fait plaisir de vous coter cent dix dollars (\$110.00) pour faire et poser des freins après la voiture d'échelles de votre Département de Feu, Poste #2. Ces freins seront posés après les moyeux des roues de l'avant de la voiture et fonctionneront par la pression du pied sur une pédale qui projectera en dessus du marche-pied sur le devant de la voiture.

Espérant être favorisés de votre commande qui aura notre attention immédiate, nous sommes.

vos bien dévoués,

L.M.L./B.L.

LYMBURNER LIMITED,

L. M. Lyburner Prés.

3 Juin 1913.

M. le Chef Marchessault,

Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

282/913
Une soumission de la Lyburner
Co. Ltd. pour réparation à la voiture aux échelles a été
soumise au Conseil de cette cité à sa dernière assemblée
puis référés à votre département avec autorisation de
faire faire l'ouvrage aux conditions mentionnées dans la
dite soumission. *sur l'ordre du Président*

du Comité

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. J.
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

5 juin 1913.

Lymburner Limited,

5 rue des Commissaires,
Montréal.

Messieurs,-

Votre soumission en date du 31 mai
dernier (1913) au Conseil de cette Cité pour la réparation
de la voiture aux échelles lui a été soumise à son assem-
blée du 28 et j'ai l'honneur de vous informer que le
contrat vous a été accordé pour faire ces réparations
aux conditions mentionnées dans votre soumission.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL LABALLE 299
" " " " 672

353/11

Maisonneuve, 1 Oct 1913 191

A. Monsieur le Maire,
et M.M. les Echevins,
de la Cité de Maisonneuve.

MESSIEURS.

282/913

J'ai l'honneur d'attirer l'attention de votre Honorable Conseil, sur la nécessité d'avoir une voiture à charbon, elle sera spécialement destinée à approvisionner la pompe à incendie en cas d'incendie.

Espérant que vous ~~présentés~~ donnerez suite à ma demande.

Je me sousscrit,

Votre dévoué serviteur.

J. Marchessault

Chef de Police et feu de la Cité de Maisonneuve



359/11

FACTORY
BOWMANVILLE, ONT.
BRANCHES
VICTORIA, B. C.
VANCOUVER, B. C.
CALGARY, ALTA.
REGINA, SASK.
WINNIPEG, MAN.
LONDON, ONT.
HAMILTON, ONT.
TORONTO, ONT.
MONTREAL, QUE.
ST. JOHN, N.B.

The Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada, Limited.

AUTOMOBILE }
CARRIAGE }
MOTOR TRUCK } TIRES.
AEROPLANE }
BICYCLE }
MOTOR CYCLE }
MECHANICAL GOODS.
MOULDED SPECIALTIES.
RUBBER BANDS.

ALL QUOTATIONS SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE. CONTRACTS SUBJECT
TO FIRES, STRIKES, ACCIDENTS OR OTHER CAUSES BEYOND OUR CONTROL.

Montreal, October 8th. 1913,

Mr. Ecrement,
Secretary-Treasurer,
Cite de Maisonneuve, Que.

282/913

Dear Sir,

I beg to submit the following prices:

4 - 46 x 3	Goodyear Regular Endless Solid Tires,	\$299.20
4 - 46 x 4	" " " " "	478.24
4 - 56 x 3	" " " " "	365.88
		<u>1143.32</u>

Subject to 5% 10 days,

8 - 46 x 3	Flanges,	34.00
8 - 46 x 4	"	44.60
8 - 56 x 3	"	47.40
		<u>126.00</u>

Subject to 5% 10 days,

These prices will equip the two Hose Wagons and one Hook and Ladder complete. If you desire further information, the writer will be glad to call on you and explain the efficiency of our tires.

Hoping these prices will meet with your approval, I beg to remain,

Very truly yours,

THE GOODYEAR TIRE & RUBBER COMPANY OF CANADA, Limited,

Truck Tire Department, Montreal Branch,

JWU/M.



Dunlop Tire & Rubber Goods Co., Limited,

CABLE ADDRESS "PNEUMATIC" TORONTO.
TELEPHONE MAIN 6545, 6546.

IN REPLYING
REFER TO
FILE NO. _____

Montreal, Que. July 16th 1913.

THE FULFILLMENT OF ALL STATEMENTS OR AGREEMENTS CONTAINED HEREIN IS CONDITIONED ON THE ABSENCE OF ANY STRIKE, ACCIDENT, OR FIRE, OR OF ANY EVENT BEYOND THE COMPANY'S CONTROL AND NO REPRESENTATION OR AGREEMENT MADE BY AN AGENT OR EMPLOYEE SHALL UNDER ANY CIRCUMSTANCES BECOME BINDING ON THE COMPANY UNTIL APPROVED IN WRITING BY A DULY AUTHORIZED OFFICER OF THE COMPANY.

Mr. Marchesseault,
c/o Fire Department,
Maisonneuve, Que.

287/913
Dear Sir:-

Referring to recent conversation with our representative, we are pleased to quote you as follows for fitting new rubber tires 3½" on all four wheels of the apparatus mentioned, together with new channels and felloes for same Four Hundred Dollars (\$400.00) net.

This includes everything necessary to make a first class job in every respect. We could do the same work using the old felloes as they now stand for say Three Hundred and Sixty Dollars (\$360.00) but would prefer to do it as first mentioned, as we feel it would be much more satisfactory both to you and to ourselves.

Trusting to be favored with your order, for this material, we remain,

Yours very truly,

Royl Hoasen
DUNLOP TIRE & RUBBER GOODS CO., LTD.
Sales Department

RCE, T

OFFICE AND FACTORY :
8 TO 18 COMMISSIONERS STREET
BELL TELEPHONE MAIN 8677.
(Private Exchange)

WE MAKE A SPECIALTY OF
MANUFACTURING THE
FOLLOWING PATENTED
FIRE STATION FITTINGS:—
HARNES BARS,
HARNES HANGERS,
FOLDING DOOR Fittings.
STALL DIVISIONS,
ROLLER SKIDS,
HOSE TOWER Equipments.
HORSE LOOSING Apparatus.
ETC., ETC.

359/11
L. M. LYMBURNER, Pres.
LYMBURNER LIMITED

ENGINEERS, MACHINISTS AND
BLACKSMITHS.

BRASS FOUNDERS, FINISHERS AND PLATERS
ALL METALS WELDED BY OXY ACETYLENE PROCESS.

Address all letters to the Company.

MONTREAL, October 7th, 1915.
(CANADA)

Cor. City of Maisonneuve,

Maisonneuve,

P. Q.

282/913
Gentlemen,

As requested by Chief Marchessault, we are pleased to quote you one hundred dollars (\$100.00) each for equipping 2 Hose Waggon with brakes, similar to those made for you recently for the ladder.

We are also pleased to quote you one hundred and ten dollars (\$110.00) per set for equipping these hose waggons with our Improved Lubricating System, which consists of putting bronze bushes in wheels and altering axles same as we have done with the ladder above referred to.

Thanking you for inquiry and hoping to be favored with your esteemed order which shall have our prompt attention, we are.

Yours truly,

LYMBURNER LIMITED,

L. M. Lyburner Pres.

L.M.L./B.L.

981
310
1291

1913
10th October 19

MN. Lymburner Limited,

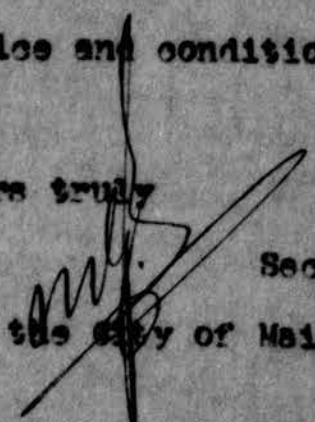
C i t y .

Gentlemen:-

Re equipment of 3 Horse Waggon.

282/913
Your tender dated the 7th. of October instant, has been submitted to the Council of this City, at its meeting of the day following, and the contract has been granted to you at the price and conditions of the said tender.

Yours truly


Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

/AT/

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER

DE FIXTURES A GAZ ET ELECTRIQUES

J. A. GAGNONSUCCURSALE
172 RUE STE-CATHERINE
VIAUVILLE

TEL. BELL LABALLE 451

ELECTRIC, BRASS WORK
AND ELECTRIC PLATING

733 NOTRE DAME STREET

Maisonneuve, Octobre 7 1913 191

Ville de maisonneuve.

Maisonneuve.

282/913 Messieurs :-

Sur la demande a la Dunlop Tire & Rubber Goods Co., par le
Chef H Marchessault ,pour pneus en caoutchouc solide et pour les appareils
a incendie.

Etant agent special pour cette compagnie a Maisonneuve, on
m'informe de vous quoter les prix suivants :

1 Echelle : 4 Roues de 40 X 3 1/2 avec broche sur le côté	\$ 343.00
1 Voiture a boyaux : 2 Roues 40 X 3 et 2 roues 50 X 3 avec broche sur le côté. (le tout complet)	\$ 319.66
1 Voiture a boyaux : 2 Roues 40 X 3 et 2 roues 50 X 3 avec broche sur le côté. (le tout complet)	\$ 319.66

Total : \$ 981.72

Cette soumission comprenant le posage de ces pneus et le tout complet.

Espérant Messieurs, que vous voudrez bien prendre en considération
la présente, Je demeure .

Votre tout dévoué,

J. A. GAGNON,
Electric and Brass Works.



Dunlop Tire & Rubber Goods Co., Limited,

CABLE ADDRESS "PNEUMATIC" TORONTO
TELEPHONE MAIN 6545, 6546.

IN REPLYING
REFER TO
FILE NO. _____

Montreal, Que. October, 6th, 1913.

THE FULFILMENT OF ALL STATEMENTS OR AGREEMENTS CONTAINED HEREIN IS CONDITIONED ON THE ABSENCE OF ANY STRIKE, ACCIDENT, OR FIRE, OR OF ANY EVENT BEYOND THE COMPANY'S CONTROL AND NO REPRESENTATION OR AGREEMENT MADE BY AN AGENT OR EMPLOYEE SHALL UNDER ANY CIRCUMSTANCES BECOME BINDING ON THE COMPANY UNTIL APPROVED IN WRITING BY A DULY AUTHORIZED OFFICER OF THE COMPANY.

Messrs Town of Maisonneuve,

Maisonneuve, P. Que.

Dear Sirs:-

Replying to your recent enquiry for prices on re-rubbering wheels for your Fire Department, we are pleased to quote you as follows:-

1 Ladder truck 4 wheels 40 x 3½ Dunlop side wire tire	\$342.99
1 Hose waggon, 2 wheels 40 x 3, and 2 wheels 50 x 3, Dunlop Side wire tire	\$319.36 per set.
1 Hose waggon, 2 wheels 40 x 3, and 2 wheels 50 x 3, Dunlop side wire tire	<u>\$319.36 "</u>

Making a total for the three vehicles of 981.71

Above prices include fitting in each case.

Trusting to be favoured with your esteemed orders in this line, we remain.

Yours truly,
DUNLOP TIRE & RUBBER GOODS CO. Ltd.

J. Baudreau

RCP/AES

Sales Department.

October 10th 1913.

Dunlop Tire & Rubber Goods Co. Ltd.,

City.
to Mr J. A. Gagnon
Agent
Maisonneuve

Gentlemen:-

Re rubbering wheels for fire Dept.

282/913
Your tender dated the 6th. of October instant, on the above subject, has been submitted to the Council of this City, at its meeting of the 8th. of the same month, and the contract has been granted to you at the price and conditions quoted in the said tender.

Yours truly

Sec. Treas.
of the City of Maisonneuve.

/AT/

X

2

4

6

P25/B1,74

1 0 8

259/11

CANADIAN CONSOLIDATED RUBBER COMPANY, LIMITED

SELLING AGENTS FOR

THE CANADIAN RUBBER CO. OF MONTREAL, LTD.
THE GRANBY RUBBER CO. LTD.

THE MERCHANTS RUBBER CO. LTD.
THE BERLIN RUBBER MFG. CO. LTD.

THE MAPLE LEAF RUBBER CO. LTD.
DOMINION RUBBER CO. LTD.

CABLE ADDRESS "RUBBERMAN"

MONTREAL October 7th 1913.

Messrs. Corporation of Maisonneuve,
Maisonneuve, P.Q.

282/913
Gentlemen:-

CONTRACT FOR EQUIPMENT OF TIRES, ETC., ON

2 HOSE WAGGONS AND AERIAL TRUCK.- We take pleasure in
quoting upon your specified requirements as follows -

2 Hose Waggon to be equipped with
Solid Rubber Tires, 40" x 3" Front
50" x 3" Rear, complete with Flanges
and Rims.

Wheels also to be painted.

New Automobile Brake to be equipped on
each Waggon.

1 Aerial Ladder Truck equipped with
Solid Rubber Tires, 40" x 4", com-
plete with flanges and rims.

Wheels to be painted.

200
We will complete the above work in a manner
entirely satisfactory to your Corporation, at a net price
of \$1096.47.

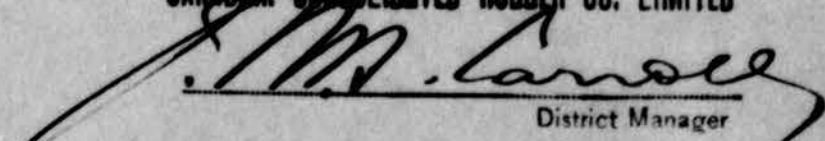
We would call your favourable attention to
the fact that Rubber Tires upon which we have quoted are
manufactured in our large factory, Montreal.

Folio #2. Date Oct. 7/13.

To Maisonneuve Cor.

Trusting to be favoured with your valued
order, and assuring you at all times of our best services,
Yours faithfully,

CANADIAN CONSOLIDATED RUBBER CO. LIMITED


District Manager

ACCEPTED:

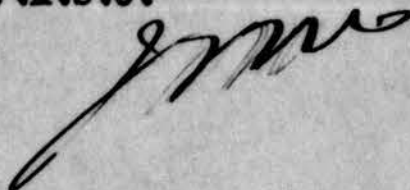
CORPORATION OF MAISONNEUVE,

PER _____

JMC/s.

P.S. If you do not wish us to equip new Automobile Brakes
on the 2 Hose Waggons, our price of \$1096.47 will be reduced
to \$936.47.

J.M.S.C.



282-23-1

Département de Feu

F e

Accident survenu au Constable Ouellette

282/1913

Réclamation à ce sujet.-

Indemnité de \$1,000.00 payée à Dame.Vve.Ouellette.

===



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

16/11
TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 17 Decembre 1969

A Mr le Maire,

et Mm. Les Echevins,

de la Ville de Maisonneuve.

282/912
Messieurs.

J'ai l'honneur de soumettre à votre honorable Conseil mon rapport concernant l'accident arrivé vendredi soir dernier, dont voici les faits.

Nous étions appeler se soir-la vers 10 heures à une alarme sonnée à la boîte 42, pour un commencement d'incendie au coin des rues Adam & Orléans chez une Dme Vve Hamelin, l'échelle de la station No 2 conduite par le constable Ouellette descendait la rue Pie IX, lorsque rendu au coin de la rue Adam les roues de la voiture glissèrent sur la glace et grappèrent la chaîne du trottoir ce qui fit chavirer la voiture, et dans chute elle blessa le Contre-Maitre Henrichon le constables ^{Maille} Demers ~~Hebert~~ et le conducteur Ouellette lequel est mort de ces blessures samedi à l'hospital Notre Dame à 2.40 P.M.

Pour ce qui est des autres blessés ils sont en bonne voie de rétablissement.

La fatalité seule à été la cause de cette accident.

Votre dévoué serviteur.

A. Marchessault

Chef de Police et Feu.
de la Ville de Maisonneuve

Léonard, Patenaude, Filion & Monette.

Avocats.

26 RUE ST. JACQUES

TEL. BELL MAIN 733
734

Montréal

21 Avril 1913. 191

L. J. Morin, C. R.,
180 St. Jacques,
Montréal.

282/913

Cher Monsieur, - Re Lacombe vs Maisonneuve. -

J'ai vu à deux reprises différentes M^{de} Ouellette depuis notre dernière entrevue.

Elle me représente, avec raison je crois, que le montant de \$1,000 dont il a été question au cours de nos pourparlers serait une compensation insuffisante. Elle est très pauvre et elle reste avec des enfants en bas âge. Vous connaissez d'ailleurs sa situation.

Vous serait-il possible d'en conférer avec les autorités de Maisonneuve et de me laisser savoir si elle pourrait espérer obtenir une indemnité plus considérable en règlement.

Votre dévoué,

Es. L. Patenaude



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL EST 1299

Maisonneuve, 18 Février 1913 19

L.J.O Morin Ecr.

180 St Jacques.

282/913

Germy. Montual

Monsieur.

Je vous soumetts ~~mes~~ ^{mes} rapports concernant les accidents arrivés le 13 Décembre 1912 et le 28 Janvier 1913,

Pour la première voici les faits: Nous étions appelés ce soir-là c'est-à-dire le 13 Décembre 1912 vers 10 heures à la boîte 42 coin Orléans & Adam, pour un commencement d'incendie coins des rues Adam & Orléans, l'échelle du poste No 2 conduite par le pompier A Ouellette descendait la rue Pie IX, lorsque rendue au coin de la rue Adam, les roues de l'échelle glissèrent sur la glace et frappèrent la chaîne du trottoir ce qui a eu pour effet de faire chavirer la voiture, le charretier fut précipité hors de la voiture et dans sa chute il se fractura le crâne, il mourut à l'Hopital Notre Dame le lendemain, des suites de cette accident, mon opinion est que ~~cette/accident/~~ la cause de cette accident est purement accidentelle.

Pour la seconde voici les faits: le soir du 28 Janvier 1913 une alarme était sonnée pour un commencement d'incendie à Kingsbury Footwear Co la voiture aux boyaux du poste No 2 conduite par le pompier Germain, or en



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL EST 1200

Maisonneuve, 19

-2-

sortant le charretier de la voiture s'aperçut qu'il avait oublié d'assembler une guide à la bride du cheval de gauche, les chevaux excités par le son des cloches à incendies partirent à l'épouvante et il fut impossible au charretier de maîtriser ses chevaux dans leur course affolée, et ils frappèrent un poteau de télégraphe coin des rues Ontario & Létourneux, tout le personnel fut précipité hors de la voiture, le Capitaine Tremblay tomba en avant de la voiture laquelle lui passa sur le corps et il mourut dix jours après des suites de cette accident.

Après enquête faite j'ai appris que le pompier Germain conducteur de la voiture avait pris de la boisson dans la soirée, le Capitaine Tremblay en était en charge du Poste mais ne pouvait conduire les chevaux lui-même parce qu'il souffrait de rhumatismes depuis quelques jours, c'est ce qui fait que ce fut le pompier Germain qui conduisit les chevaux ce soir-là.

Espérant que ces rapports seront satisfaisant, je me sousscrit.

Votre tout dévoué.

A. Mackessault
Chef de Police et Feu.

de la Cité de Maisonneuve.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL EST 1200

Maisonneuve, 19

-2-

sortant le charretier de la voiture s'aperçut qu'il avait oublié d'accrocher une guide à la bride du cheval de gauche, les chevaux excités par le son des cloches à incendies partirent à l'épouvante et il fut impossible au charretier de maîtriser ses chevaux dans leur course effolée, et ils frappèrent un poteau de télégraphe coin des rues Ontario & Létourneux, tout le personnel fut précipité hors de la voiture, le Capitaine Tremblay tomba en avant de la voiture laquelle lui passa sur le corps et il mourut dix jours après des suites de cette accident.

Après enquête faite j'ai appris que le pompier Germain conducteur de la voiture avait pris de la boisson dans la soirée, le Capitaine Tremblay en était en charge du Poste mais ne pouvait conduire les chevaux lui-même parce qu'il souffrait de rhumatismes depuis quelques jours, c'est ce qui fait que ce fut le pompier Germain qui conduisit les chevaux ce soir-là.

Espérant que ces rapports seront satisfaisant, je me sousscrit.

Votre tout dévoué.

Chef de Police et Feu.

de la Cité de Maisonneuve.

20 Mai 1913.

M. L. J. S. Morin,
Montréal.

Mon cher monsieur,-

Re: accident à la voiture à
boyaux du poste No. 2

282/913
Sous pli je vous transmets un
rapport du Chef Marchessault en date du 7 mai 1913
au sujet d'un accident survenu à la brigade du feu qui
vous est référé pour avoir votre opinion au sujet de cet
accident et avec autorisation de réclamer de qui de droit
s'il y a lieu.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

TAILLON, BONIN, MORIN & LARAMÉE
AVOCATS

Mons. L. O. TAILLON, C. P. C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
JOSEPH MORIN, C. R.
ARTHUR LARAMÉE, LL. B.
TÉL. MAIN 8213

272/11
ÉDIFICE DE LA "BANQUE D'ÉPARGNE"
180, RUE ST-JACQUES

MONTREAL, 20 Mai 1913.

Monsieur M.G.Ecrement,

Secrétaire-Trésorier,

Cité de Maisonneuve,

287/913
Re: Lacombe vs Maisonneuve.

Cher Monsieur:-

Sous pli je vous mets la lettre de
MM.Léonard, Patenaude, Filion & Monette, avocats de
Madame Veuve E.Ouellette.

Bien à vous,



Léonard, Patenaude, Filion & Monette,

Avocats.

26, RUE ST. JACQUES

TEL. BELL MAIN 733
734

Montréal

16 Mai 1913. 191

L. J. Morin, Avocat
17 St. Jacques,
Montréal.

Cher Monsieur,-

Re Lacombe vs Maisonneuve.-

Pour faire suite aux pourparlers de règlement intervenus en cette affaire, nous devons vous dire que Mde Veuve E. Ouellette acceptera la somme de \$1,000 en paiement de sa réclamation contre la Cité de Maisonneuve.

Nous espérons cependant que la Cité de Maisonneuve continuera encore pendant quelque temps de lui payer le montant du salaire gagné autrefois par son mari.

Nous espérons également, vu son état de fortune, qu'elle sera assistée dans la mesure du possible pour l'éducation de ses deux petits garçons.

Nous comprenons que cette somme de \$1,000 lui sera payée lorsque la Cité discontinuera de lui payer le salaire de chaque semaine.

Vous comprenez facilement que nous n'avons pas d'objection à laisser continuer cet état de chose.

Dict. EsLP

Vos dévoués,

Léonard, Patenaude, Filion, Monette

M.

20 Juin 1913.

M. le Chef Marchessault,

Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer
que vous avez été autorisé de discontinuer de payer
le salaire de feu le constable Quellette à sa veuve.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

Wm. J. Laperle
ser. très.
de la Cite de Maisonneuve.

/AT/

282/913

22 Août 1913.

Madame Vve.A. Ouellette,

Maisonneuve.

Madame,-

Re indemnité Dme.Ve.A.Ouellette

287/913

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de cette Cité, à sa dernière assemblée du 20 août crt., a de nouveau discuté la question de l'indemnité à vous offrir au sujet de l'accident survenu à votre mari, le constable A. Ouellette; et sans préjudice aux droits de la dite Cité, sous toutes réserves que de droit et sans reconnaître la responsabilité de la Cité, cette dernière a décidé de vous offrir une somme de \$1000.00, plus le montant du salaire de feu le constable A. Ouellette depuis la date de son décès jusqu'à la date du 20 août crt., en déduisant toutefois de ce salaire le montant que vous en avez déjà touché. -Si vous acceptez, vous voudrez bien voir à faire les procédures nécessaires pour donner une quittance valable à la Cité.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

L'an mil neuf cent treize le huitième
jour de septembre

Pardevant nous Donose Arthur Lionourg notaire
pour la Province de Québec, resi-
dent et pratiquant à Montréal.

A comparu :

Madame Eva Lacombe
de Maisonneuve veuve de feu Arthur
Cuellette en son vivant propriétaire
de la ville de Maisonneuve



282/913

Laquelle aurait fait assembler pardevant nous, notaire susdit, aux
fins mentionnées en la déclaration ci-dessus faite devant nous, en date de ce
jour et tendant à faire nommer un tuteur et un
subrogé tuteur à Leopold Cuellette qui de
deux ans & amanda Cuellette age de neuf ans
enfants mineurs issus de son mariage avec
feu Arthur Cuellette et a autorisé le tuteur
et le subrogé tuteur à accepter de la corporation
de la ville de Maisonneuve en règlement de toute
indemnité entre elle pour la mort du dit Arthur
Cuellette la somme de mille piastres deux cents
cents piastres pour Madame Eva Lacombe, la
compagne et cinq cents piastres pour les
enfants mineurs. Les personnes susdites:
M. Adolphe Lacombe, bourgeois grand père maternel
Georges Cuellette endormies grand père paternel
Romain Lacombe oncle maternel
Bernardin de Brocher maître boucher, oncle
maternel, Paul Lacombe employé civique, oncle
maternel, Louis Cuellette bourgeois cousin
paternel et Jules Loungue, artiste photographe
cousin paternel de naissance, tous à
Montréal à l'exception de M. George Cuellette
demeurant au Saucel au Bevelly

Lesquels, après serment prêté sur les Saints Evangiles, après avoir pris communication de la déclaration sus-mentionnée et avoir mûrement délibéré

entre'eux, ont été unanimement d'avis que Madame Eva Beaumais, soit tutrice et M. Jules Beaumais subrogé tuteur des dits mineurs et la tutrice soit autorisée à accepter de la Corporation de la ville de Massonville, comme indemnité pour la mort de son dit époux Arthur Beaulieu la somme de mille piastres dont cinq cents piastres pour elle personnellement et cinq cents piastres pour ses pupilles et à donner une quittance générale et finale à la dite Corporation pour toute indemnité.

Les quels ici présents ont volontairement accepté les dites charge et promis par serment de faire leur devoir en icelles.

Dont acte a été fait en l'acte susdité.
Et après lecture faite les parties ont signé avec le notaire.

- (signé) Eva Beaulieu
- " A. Beaumais
- " T. Beaulieu
- " H. Moche
- " R. Beaumais
- " J. Beaumais
- " L. Beaulieu
- " P. Beaumais
- " S. A. Beaumais
- h. P.

Vu la requête ci-annexée *Donne Eva Lacombe*
veuve de feu Arthur Guellotte en
son vivant pourvu de la ville de
Montréal

en date du *neuf septembre 1913*
demandant l'homologation de l'avis de parents et amis *de*
mineurs — y dénommés reçu le *huit*
septembre 1913 devant Mtre *S. A. Leonard*
notaire, suivant les formalités voulues par la loi et annexé à la dite requête.

Vu le dit avis et la déclaration qui le précède, et le rapport fait par le dit
notaire, au désir de l'article 261 du Code Civil, Nous, soussigné, Député
Protonotaire dans et pour le district de Montréal, de la Cour Supérieure de la
Province de Québec, avons homologué et homologuons le dit avis pour être
suivi et exécuté selon sa forme et teneur, ordonnons en conséquence que *Mad*
Eva Lacombe soit tutrice et *M. Jules Doucque*
soit subroge tuteur en ses enfants mineurs.
homologuons les précédents faits devant
le notaire *S. A. Leonard* et autorisons de plus
la tutrice à accepter de la corporation
de la ville de *Montréal* en vertu
ou autrement pour le montant de son dit
époux *Arthur Guellotte* la somme de
cinq piastres dix-sept cents piastres
pour elle personnellement et
cinq cents piastres pour ses
pupilles et à donner une
quittance générale et finale à la
dite Corporation pour tout

x Lacombe
J. A.
Dep. P. C. - D.

Dont acte à Montréal, dans le district de Montréal, ce *neufième*
jour de *Septembre* mil *neuf cent. seize*

(Signé)

Député Protonotaire.

Pour copie conforme à l'original demeuré au greffe de la dite Cour
Supérieure à Montréal.

Député Protonotaire C. S.

pris
éré
combe
subroge
oit
de la
pour
Guellotte
cents
et
est
pour

No. 812

Le 9 Sept. 1913

Mineurs
Arthur Ouellette

Intelle

COPIE

S. a. Leonard
h. P.

voir copie des autres

P25/B1,74 1 2 5

2 4 6

Léonard, Patenaude, Filion & Monette,
Avocats.

TEL. BELL MAIN 733
 " " " 734

26, RUE ST. JACQUES

Montréal 7 novembre 1913 *191*

M. J. S. Morin, avocat
 180 St. Jacques,
 Montréal.

Cher confrère, - Re Lacombe vs Ville de Maisonneuve

M. Patenaude m'a demandé de communiquer
 avec vous au sujet de cette affaire.

Je comprends qu'il a été informé que
 le règlement ~~proposé~~ qui a été proposé et discuté entre
 vous et M. Patenaude et le conseil de la ville de Mai-
 sonneuve a été finalement accepté et que la ville de
 Maisonneuve était prête à payer le montant convenu.

Voudriez-vous nous rendre le service de
 nous faire passer par les mains le montant afin que nous
 puissions retenir ce que de droit, pour les services que
 nous avons rendus à cette clientèle.

Léonard, Patenaude, Filion & Monette

13 Nov. 1913.

MM. Léonard, Patenaude et autres,
Avocats,
26 St. Jacques,
Montréal.

Messieurs,-

Re Dame Lacombe-Ouellette
Vg
Cité de Maisonneuve.

282/913

Je vous transmets sous pli le chèque de la Cité de Maisonneuve à l'ordre de Dame Ve. Ouellette et Jules Lavergne, au montant de \$1000.00 en règlement de toute réclamation au sujet de la mort de feu Arthur Ouellette, constable.

Vous voudrez bien faire signer le reçu sous pli par Mde. Ouellette & M. J. Lavergne et me le retourner ensuite.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serv.,

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

Nous, soussignés, EVA LACOMBE, veuve de feu ARTHUR OUELLETTE, tant en mon nom personnel qu'en ma qualité de tutrice à mes enfants mineurs LEOPOLD OUELLETTE, âgé de dix ans et AMANDA OUELLETTE, âgée de neuf ans, suivant acte de tutelle en date du 9 septembre 1913, et

JULES LAVERGNE, subrogé tuteur auxdits enfants mineurs, en vertu du même acte de tutelle,

Reconnaissons avoir reçu ce jour, de LA CITE DE MAISONNEUVE, la somme de MILLE PIASTRES (\$1000.00) étant le montant que ladite Cité nous a voté comme compensation à l'accident arrivé audit Arthur Ouellette alors qu'il était en fonctions comme pompier de la Cité de Maisonneuve, accident qui a causé sa mort; de cette somme de mille piastres, cinq cents piastres seront la propriété personnelle de la tutrice, et cinq cents piastres pour ses pupilles.

Ce paiement est fait par ladite Cité de Maisonneuve, mais elle ne se reconnaît pas responsable dudit accident et dans tous les cas nous accordons par les présentes à ladite Cité de Maisonneuve, quittance générale et finale, et décharge complète de tous dommages, actions et recours que nous pourrions avoir contre ladite Cité au sujet de cet accident.

EN FOI DE QUOI nous avons signé à Maisonneuve, ce jour du mois de novembre mil neuf cent treize.



City of Maisonneuve
Que. Canada

M. le Maire.

M. M. Les Echevins.

de la Cité De Maisonneuve.

Messieurs

282/15

Je crois de mon devoir de notifier votre Conseil, que nous avons eu un accident hier au matin, entre une voiture aux boyaux et un char de construction de la Montreal Tramway Co. vers 6:30 hres, a.m, la voiture aux boyaux conduite par le Constable J. Jones descendait la rue Lasalle, rendue angle des rues Ste Catherine & Lasalle elle fut frappée par le dit char, qui d'après la version de quelques témoins, il n'avait pas arrêté^é coin Lasalle, le conducteur fut précipité sur le pavé et dans sa chute il se démit une épaule, le constable J Beaulne fut également blessé mais légèrement.

La voiture est endommagée pour un montant approximatif de \$100.00.

Votre tout dévoué

J. Machessault

Chef de police et feu.

(18 Mai 1915)

Cité de Maisonneuve.



City of Maisonneuve
Que. Canada

Jos, Hinton. Ecr,

Sec, Trésorier

Cité de Maisonneuve.

Re accident de voiture aux boyaux.

Monsieur.

Vous trouverez ci-inclus, le rapport détaillé,
du prix de la réparation de la voiture aux boyaux, et des
soins de médecin, aux constables Jones et Beaulne,

Votre tout dévoué.

A. Marchessault
Chef de police et feu,

(12 Novembre 1915)

Cité de Maisonneuve.

M. J. Lamouroux, Co.

Acheté de Cité de Maisonneuve



Re accident voiture aux Loyaux
pour soins de medecin aux const. Jones & Beaulne

Const J. Jones

\$ 192.00

Const J. Beaulne

\$ 128.00

J.M.

\$ 320.00

Constable J. Beaulne
montant sans délai.

128.00 \$ 320.00
\$ 525.17

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Nov. 11 1915

M. M. Tramways Co.

Acheté de Cité de Maisonneuve



Re Pris voiture à Bayard.

Reparations	Matériaux	89 72
	Ouvriers 192 1/2 hrs. @ .50	96 25
	Surintendant 3.2 " .60	19 20

\$ 205 17

[Signature]

Constable J. Dumais
montant sans délai.

328.00 \$ 320.00
\$ 205.17

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

[Signature]

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

12 Novembre, 1915.

Montreal Tramways Company,
c/o M. Trudeau, Inspecteur,
Montréal.

282/15

Cher Monsieur,-

Re accident voiture aux boyaux
du dépt. des incendies.

Je vous transmets sous pli la réclamation de la Cité de Maisonneuve au montant de \$525.17 pour dommages encourus lors de l'accident survenu le 17 mai dernier (1915) par la collision d'un char de construction avec la voiture aux boyaux du département des incendies de cette Cité.

Espérant que vous voudrez bien régler ce montant sans délai. —

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

12 Novembre, 1915.

Montreal Tramways Company

En compte avec

LA CITE DE MAISONNEUVE

Accident survenu le 17 Mai, 1915, à 6.30 a.m.,
par collision de la voiture aux boyaux
du dépt. des incendies avec un
char de construction

Bris de la voiture aux boyaux:

Réparations: Matériaux	\$ 89.72	
Ouvriers 192 $\frac{1}{2}$ hrs. à .50	96.25	
Surintendant 32 hrs. à .60	<u>19.20</u>	\$ 205.17

Soins médicaux aux constables J.
Jones & J. Beaulne:

Constable J. Jones	192.00	
Constable J. Beaulne	<u>128.00</u>	\$ 320.00
		<u>\$ 525.17</u>

9 Décembre, 1915

Montreal Tramways Company,
c/o M. Th. Trudeau,
266 Visitation
Montréal.

Cher Monsieur,-

Re accident voiture aux boyaux
du dépt. des incendies

Je vous transmets sous pli copie de la
lettre que je vous adressais le 12 novembre dernier
(1915), au sujet ci-dessus, avec compte annexé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.



City of Maisonneuve
Que. Canada

Mr. le Maire,
M.M. Les Echevins,
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs:-

282/16
J'ai l'honneur de faire rapport à votre Honorable Conseil, qu'un accident est arrivé, Dimanche le 30 Janvier dernier, à une des voitures automobiles du département de feu.

L'automobile Oxford, conduite par le chauffeur T. Déziel, descendant le Blvd. Pie IX à une vitesse de dix à douze milles à l'heure, arriver près de la rue Ste Catherine, un coup de sifflet fut donné par le chauffeur, et la vitesse de la machine diminuée, pour laisser passer une dame, et ses enfants qui se trouvaient sur la traverse, le chauffeur continua son chemin, arriver vers le centre de la rue Ste Catherine, il tourna sa machine à gauche, et un char circuit Ste Catherine, No 1656, venant à une très grande vitesse, frappa la machine sur toute sa longueur du côté droit, et la poussa sur un autre char, qui se trouvait arrêté en face du restaurant Grec, coin Pie IX & Ste Catherine. 2.25 Hres. B.M. Temoins de l'accident, garde moteur du char qui a frappé, Badge No 1252. Garde moteur du char arrêté, badge No 2245 M. Larivière. 243 Pie IX. M. Bergeron. No 2270 St Hubert.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre dévoué serviteur,

W. Duchesneau
Chef de Police et Feu.
Cité de Maisonneuve.

(2 Fevrier 1916)

Donnages
150⁰⁰ \$ 200.⁰⁰
montant approuvé
Annuel

Am

4 Février, 1916

Montreal Tramways Co.,
c/o M. Gaboury, Surintendant,
Montréal.

282/16
Cher Monsieur,-

Re accident survenu à l'automobile
du dépt. du feu

Veillez trouver sous pli copie d'un
rapport du Chef H. Marchessault sur un accident survenu
le 30 janvier dernier (1916) à l'une des voitures auto-
mobiles du département de feu de cette Cité.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

NLL/AT

282-23-5

5

260/13
263/13

The North American Accident Insurance Company

DOUGLAS K. RIDOUT
PRESIDENT
CHAS. F. DALE
MANAGING DIRECTOR

CHIEF OFFICES
TORONTO MONTREAL

P. W. PEACOCK
SECRETARY TREASURER
HOWARD E. RIDOUT
ASSISTANT MANAGER

CLAIMS DEPARTMENT

MONTREAL
CANADA

January 11, 1917.

Secretary-Treasurer,
City of Maisonneuve,
Maisonneuve, Que.

*Dr. J. A. Cadot
710 Logan*

Dear Sir:-

282
1069/17

Re Loss - Studebaker Car

In the month of November, the Chief of Police was driving this car north on Champlain Street when he was in collision with a car owned by Dr. Cadot. It appears that the Chief did not know that you had insurance on your cars with this Company, and as this Dr. Cadot presented bills which he claimed were for repairs to the car amounting to \$65.95, and as he insisted on the payment of these accounts, the Chief gave him his own note sometime in December, payable at thirty (30) days. Subsequently, the Chief discovered that you were carrying a policy protecting you against a claim of this description, and we were notified about two (2) weeks ago. We should, of course, have been advised of this accident and claim immediately it occurred, and had we been advised we would have examined the doctor's car and investigated the claim to ascertain whether the City of Maisonneuve were liable, and had we concluded that they were liable we would have made the best possible settlement. As the matter now stands, we are not at all sure that the City of Maisonneuve were liable for this claim, neither did we have any

(opportunity

CLAIMS DEPARTMENT

Secy.-Treas.,
City of Maisonneuve

- 2 -

Jany. 11/17

Re Loss - Studebaker Car

opportunity of examining the car to verify the amount of damages for which bills have been presented. You must conclude therefore that the fact that we were not notified of this accident has prejudiced our position very considerably. Looking over the account roughly we conclude that some of the repairs which were made, and for which the Chief has given his note, were not the result of the accident.

In view of the lack of notice, and the fact that the Chief has given his note (thereby committing himself as liable for the damages) your council must conclude that we are not liable in any shape or form to take care of this loss. However, the policy of this Company is always to leave the assured satisfied, if possible, and with this in view we are ^{prepared} ~~repared~~ to contribute 50% towards the loss - in other words, to pay \$32.97.

In future, we trust you will notify us promptly of any accident which occurs in connection with the cars which we are covering. By so doing a recurrence of a situation of this kind will be avoided.

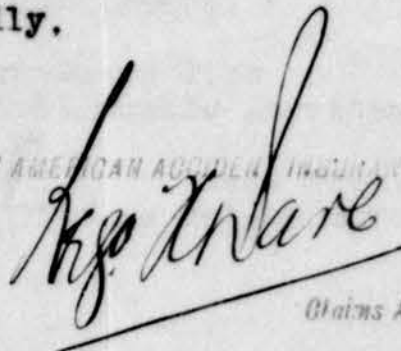
Please let us know as soon as possible if this arrangement is quite satisfactory to you.

Yours faithfully,

RHD/B

THE NORTH AMERICAN ACCIDENT INSURANCE CO.

Per



Claims Adjuster

3 Février, 1917.

M. Pierre Gauthier,
341 LaSalle,
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Domnages char Studebaker
Dept. Police & Feu

Pour votre propre information, je vous trans-
mets sous pli copie d'une lettre de North American Accident
Insurance Company, en date du 11 janvier dernier /1917/,
au sujet ci-dessus, soumise au Conseil de cette Cité à son
assemblée du 31 du même mois. -Sur lecture de cette let-
tre, la résolution suivante a alors été adoptée, savoir:

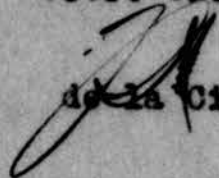
"L'on prend en considération la lettre de
"North American Accident Insurance Company, en date du
"11 janvier, 1917, au sujet de collision d'autos survenue
"au mois de novembre, 1916, entre le char Studebaker du dé-
"partement de feu et le char du Dr. Cadot, et il est

"Proposé et résolu unanimement:

"D'autoriser le Secrétaire à écrire à M.
"Pierre Gauthier, l'agent de la susdite Compagnie, de voir
"à faire régler au montant total, la réclamation de M. Dr.
"Cadot, à raison de l'accident ci-dessus, s'élevant à la
"somme de \$65.95."

Vous voudrez donc, conformément aux termes
de la susdite résolution, vous intéresser à faire régler cet-
te affaire de — la façon ci-dessus mentionnée.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur


Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

Montréal, 24 février, 1917.

re D. Cadot

282/17

Je soussigné, en considération de la somme de \$65.95 à moi présentement payée par l'entremise de la Cité de Maisonneuve, à la suite d'un accident, collision au mois de novembre dernier (1916) d'automobiles, survenu entre un char ma propriété, et le char Studebaker du département de police et feu de la Cité de Maisonneuve, reconce par les présentes à toute réclamation que je pourrais avoir contre ladite Cité à ce jour, à raison dudit accident ou autrement, et en donne par les présentes à ladite Cité de Maisonneuve, quittance et décharge générale et finale.

EN FOI DE QUOI j'ai signé, à Montréal ce jour.

*original de l'écrit ci-dessus
déposé aux recrus*

cto
Au greffier de la ~~Ville~~ de Maisonneuve,
MAISONNEUVE.

282/17
Monsieur:-

Prenez avis que le 9 avril du courant vers 8 heures p.m. sur la rue Ste.Catherine est, à Montréal, coin sud-ouest de la rue Champlain votre automobile No 31326 conduit par votre constable Pierre Raymond, a frappé Berthe Lavallée fille mineure de Albert Lavallée, demeurant au No 18 rue Frontenac, à Montréal. Le tramway était arrêté et la dite Berthe Lavallée attendait son tour pour embarquer sur le dit tramway, lorsque l'automobile ci-dessus décrit est arrivé et sans arrêter a passé entre le tramway et le trottoir et par la négligence du chauffeur a frappé la dite Berthe Lavallée, l'a renversée par terre, lui a causé des blessures au visage, aux oreilles, aux genoux, aux jambes et lui a brisé une dent, lésé un bras, et que depuis cet accident la dite fille est sous les soins d'un médecin et perd son salaire; de plus lors du dit accident son manteau, ses bottines et ses bas lui ont été déchirés et sa sacoche perdue.

Donc si les dommages qu'a soufferts la fille de M. Albert Lavallée ne sont pas réglés dans les quinze jours une action sera institutée en justice pour en obtenir le recouvrement.

Montréal, 26 avril 1917

[Signature]
procureur de M. Albert Lavallée

No.

Cour

ALBERT LAVALLEE

DEMANDEUR

vs.
cte.
LA VILLE DE MAISONNEUVE

DÉFENDEUR

AVIS DE POURSUITE

L. C. MEUNIER. B.A., L.L.L.
AVOCAT
80 RUE ST-GABRIEL.
MONTREAL

X

2

4

6

P25/B1,74

1 4 4

Pierre Gauthier & Co
Assuranciers
2 Mai, 1917.

L.C. Meunier, Esc., Avocat,
80 St Jacques,
MONTREAL.

MONTREAL, le 27 avril 1917.

Cher Monsieur,-

Albt. Lavalée vs Cité Maisonneuve:
Réclamation pour accident d'automobile
survenu le 9 avr/17 (P. Raymond, chauffeur
Dept. de Feu)

Depuis l'avis que vous avez signifié à la
Cité de Maisonneuve le 26 avril dernier (1917), au sujet
ci-dessus, j'ai été informé que la susdite réclamation
avait été réglée par le chef de police. -Si tel est le
cas, auriez-vous l'obligeance de nous confirmer ce ré-
glement.

Veillez me croire

Votre tout dévoué

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

NAMES AND
ADDRESSES
OF
WITNESSES

Be particular to secure the names and addresses of disinterested witnesses,
bystanders or people in the immediate vicinity who may have seen the accident.

Signature

Insured.

X 2 4 6

P25/B1,74

1 4 5

GAUTHIER
TEL. LABALLE 309

CLOVIS R. DUCLOS

EMMANUEL GAUTHIER
TEL. LABALLE 939

Pierre Gauthier & Fils Limitée Assurances

TEL. MAIN 3109

17, RUE SAINT-JEAN

MONTREAL, le 27 Avril 1917.

282/17

Monsieur Joseph Hinton, Sec-Tres.
Hôtel de Ville,
MAISONNEUVE.

Monsieur:- RE Polices Nos. 200857 et 200858. "North-Amer.Acc."

Nous apprenons par Monsieur ^{Honour.} Arsène Marchesseault
qu'une des deux automobiles assurées par les polices sus-
dites a subie où a été la cause d'un accident quelconque.
Nous vous prions de bien vouloir remplir une des formules
ci-jointes et nous la retourner dès demain, si possible, vu
que nous ne connaissons pas la gravité de l'accident.

Vos bien dévoués

PIERRE GAUTHIER & FILS, LIMITEE

par *Em Gauthier*

EG/BR

NAMES AND
ADDRESSES
OF
WITNESSES

.....
.....

Be particular to secure the names and addresses of disinterested witnesses,
bystanders or people in the immediate vicinity who may have seen the accident.

Signature

Insured.

X 2 4 6

P25/B1,74

1 4 6

The North American Accident Insurance Company

(Please fill out this blank in detail.)

Notice of Accident under Automobile Policy No. _____

INSURED	Name _____
	Full Address _____
	Location at which accident happened _____

AUTOMOBILE	Name of Manufacturer _____ Mfr's No. _____ H.P. _____
	Person in charge of machine _____ Employer _____
	Operator's experience _____ Did he have a licence _____

TIME	Date and hour of accident _____
	Date of this report _____

INJURED PERSON OR OWNER OF PROPERTY DAMAGED	Name _____
	Full Address _____
	Occupation _____ Where taken _____

PERSONAL INJURIES OR PROPERTY DAMAGED	Nature and extent _____
--	-------------------------

DESCRIPTION OF ACCIDENT	In what direction was automobile going _____ Rate of speed _____
	What side of street _____ Were lights lit _____ Was horn blown _____
	If collision what direction was other vehicle going _____

ADDITIONAL INFORMATION	_____ _____ _____
-------------------------------	-------------------------

NAMES AND ADDRESSES OF WITNESSES	Names	Addresses
	_____	_____
_____	_____	_____

Be particular to secure the names and addresses of disinterested witnesses, bystanders or people in the immediate vicinity who may have seen the accident.

Signature _____ Insured.

282-20-2

- 2 -

Département de Feu
Re
Accident survenu au Capt. Tremblay
et autres

282/1913

Réclamation à ce sujet - \$1500.00 d'indemnité Acc.



BUREAU DU
CHEF DE POLICE
ET FEU

TELEPHONE BELL EST 1200

1194/11 feu

Maisonneuve, 11 Février 1913 19

À Monsieur le Maire,

et MM Les Echevins,

de la Cité de Maisonneuve.

283/913

Messieurs.

J'ai l'honneur de soumettre à votre Honorable Conseil mon rapport concernant l'accident arrivé mardi le 28 Janvier dernier, dont voici les faits

Le soir sus-mentionné vers les neuf heures P.M. nous étions appelés pour un commencement d'incendie à la manufacture de chaussures Kingsbury Foot wear Co. la voiture à boyaux du poste No 2 conduite par le pompier Raoul Germain frappa un poteau et le coup fut tel que le personnel fut précipité en dehors de la voiture et les pompiers suivants ont été blessés en tombant MM Raoul Germain, Heldege Marchand, George Dulude, ainsi que le Capt Tremblay décédé des suites de cet accident après dix jours de maladie, les autres étant actuellement en bonne voie de guérison.

Votre tout dévoué serviteur.

Marchessault

CHEF DE POLICE ET FEU

DE LA CITE DE MAISONNEUVE.

7

Maisonneuve, 18 Février 1913.

L.J.S.Morin Ecr
180 St.Jacques
Montréal.

*pour original de ce rapport,
voir item 1 de ce dossier.*

Monsieur,-

Je vous soumetts mes rapports concernant les accidents arrivés le 13 Décembre 1912 et le 28 Janvier 1913.

Pour le premier voici les faits. Nous étions appelés ce soir la c'est-à-dire le 13 décembre 1912 vers 10 heures à la boîte 42 coin Orléans & Adam, pour un commencement d'incendie coin des rues Adam & Orléans, l'échelle du poste No.2 conduite par le pompier A.Ouellette descendait la rue Pie IX, lorsque rendue au coin de la rue Adam, les roues de l'échelle glissèrent sur la glace et frappèrent la chaine du trottoir ce qui a eu pour effet de faire chavirer la voiture, le charretier fut précipité hors de la voiture et dans sa chute il se fractura le crane. Il mourut à l'hôpital Notre-Dame le lendemain, des suites de cet accident. Mon opinion est que la cause de cet accident est purement accidentelle.

Pour la seconde voici les faits: le soir du 28 janvier 1913 une alarme était sonnée pour un commencement d'incendie à Kingsbury Footwear Co. la voiture à boyaux du poste No.2 conduite par le pompier Germain, or en sortant, le charretier de la voiture s'aperçut qu'il avait oublié d'accrocher une guide à la bride du cheval de gauche, les chevaux excités par le son des cloches à incendies partirent à l'épouvante et il fut impossible au charretier de maîtriser ses chevaux dans leur course affolée, et ils frappèrent un poteau de télégraphe coin des rues Ontario & Letourneux, tout le personnel fut précipité hors de la voiture, le Capitaine Tremblay tomba en avant de la voiture, laquelle lui passa sur le corps et il mourut dix jours après des suites de cet accident.

Après enquête j'ai appris que le pompier Germain, conducteur de la voiture, avait pris de la boisson dans la soirée, le Capitaine Tremblay en était en charge du Poste mais ne pouvait conduire les chevaux lui-même parce qu'il souffrait de rhumatismes depuis quelques jours, c'est ce qui fait que ce fut le pompier Germain qui conduisit les chevaux ce soir là.

Espérant que ces rapports seront satisfaisants je me souscris

Votre tout dévoué,
(Signé) H. Marchessault
Chef de police & feu
de la Cité de Maisonneuve

Vraie copie. J.A.L.

27 février 1913

M. L. J. S. Morin,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

282/913
A la suite des accidents répétés qui viennent d'avoir lieu dans la brigade de feu, j'ai été autorisé par le Conseil de cette Cité de vous demander votre opinion sur la responsabilité de la Cité dans les cas d'accidents survenant aux constables et pompiers dans l'exercice de leur devoir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. J. S. Morin
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

308/11

TAILLON, BONIN, MORIN & LARAMÉE
AVOCATS

HON. L. O. TAILLON, C. P. C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
JOSEPH MORIN, C. R.
ARTHUR LARAMÉE, LL. B.

TEL. MAIN 8213

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"
180, RUE ST-JACQUES

MONTREAL 7 Juillet 1913.

Monsieur M.G. Ecrement,
Secrétaire-Trésorier,
Cité de Maisonneuve.

282/913

Re: Réclamation Veuve du Cap. Tremblay.

Cher Monsieur:-

J'ai eu hier une nouvelle entrevue avec Madame Tremblay, relativement à la réclamation résultant de la mort de son mari, feu le Capitaine Tremblay. J'ai expliqué à Madame Tremblay, que la ville, sans reconnaître sa responsabilité, serait disposée à lui accorder le même montant qu'à Madame Ouellette, savoir \$1000.00. Madame Tremblay sans refuser cette proposition, m'a représenté que le cas du pompier Ouellette et le cas de son mari n'étaient pas tout à fait identiques. Madame Tremblay, d'après ce que j'ai compris, accepterait l'offre que j'étais autorisé à faire, mais compte beaucoup sur la générosité du conseil pour que la somme soit augmentée. Je serai en mesure d'expliquer au conseil les particularités de ce cas à la prochaine séance, mais en attendant, il me semble que le salaire qui avait été suspendu vû la quasi certitude d'un règlement, devrait être continué jusqu'à règlement accompli. a a d hier
une couple de semaines
Bien à vous,

J. Morin

13 Juillet 1913.

Madame Vve. Tremblay.,
Maisonneuve.

Madame,-

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil à son assemblée du 16 juillet courant a discuté la question de la réclamation que vous lui avez faite au sujet de l'accident survenu au Capitaine Tremblay. Le Conseil est toujours prêt à vous accorder une indemnité de mille piastres (\$1,000.00) et si vous décidez de l'accepter, vous voudrez bien prendre une décision à ce sujet aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être
votre très humble serviteur
M. C. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/

X

2

4

6

P25/B1,74

1 5 3

TAILLON, BONIN, MORIN & LARAMÉE
AVOCATS

HON. L. O. TAILLON, C. P. C. R.
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.
JOSEPH MORIN, C. R.
ARTHUR LARAMÉE, LL. B.
TEL. MAIN 8213

318/11
EDIFICE DE LA "BANQUE D'ÉPARGNE"
180, RUE ST-JACQUES

MONTREAL 6 août 1913.

Monsieur M. G. Ecrement,

(Au Conseil en Comité)

Maisonneuve.

2 82/913
Re: Réclamation Veuve Capitaine Tremblay.

Cher Monsieur:-

A la demande du conseil, j'ai eu quelques entrevues avec Madame Tremblay, relativement à sa réclamation contre la Cité. Je crois qu'il y a lieu, étant donné les circonstances et ce sous toutes réserves, de payer à Madame Tremblay la somme de \$1500.00, avec le salaire échû jusqu'à date. En considération de cette somme, la Cité devra obtenir une quittance complète tant de la veuve que des enfants de feu le capitaine Tremblay. Madame Tremblay acceptera cette proposition.

Bien à vous,

J. Morin



BUREAU DU
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 523
" March. 1523

Maisonneuve, 22 Août 1913. 19

Mde. Vve.T. Tremblay,
32 Desjardins,
Maisonneuve.

Madame,-

Re indemnité Dme.Ve.Tremblay.

282/913

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de cette Cité, à sa dernière assemblée du 20 août crt., a de nouveau discuté la question de l'indemnité à vous offrir au sujet de l'accident survenu à votre mari, le contre-maitre T.Tremblay; et sans préjudice aux droits de la dite Cité, sous toutes réserves que de droit et sans reconnaître la responsabilité de la Cité, cette dernière a décidé de vous offrir une somme de \$1500.00, plus le montant du salaire de feu le contre-maitre Tremblay depuis la date de son décès jusqu'à la date du 20 août crt., en déduisant toutefois de ce salaire le montant que vous avez déjà touché. Si vous acceptez, vous voudrez bien voir à faire les procédures nécessaires pour donner une quittance valable à la Cité.

7 feu -

J'ai l'honneur d'être

Notre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

M. J. Tremblay

22 Août 1913.

M^{me}. Vve.F. Tremblay,
32 Desjardins,
Maisonneuve.

Madame,-

Re indemnité D^{me}.V^e.Tremblay.

28/9/13

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de cette Cité, à sa dernière assemblée du 20 août crt., a de nouveau discuté la question de l'indemnité à vous offrir au sujet de l'accident survenu à votre mari, le contre-maitre T.Tremblay; et sans préjudice aux droits de la dite Cité, sous toutes réserves que de droit et sans reconnaître la responsabilité de la Cité, cette dernière a décidé de vous offrir une somme de \$1500.00, plus le montant du salaire de feu le contre-maitre Tremblay depuis la date de son décès jusqu'à la date du 20 août crt., en déduisant toutefois de ce salaire le montant que vous avez déjà touché. Si vous acceptez, vous voudrez bien voir à faire les procédures nécessaires pour donner une quittance valable à la Cité.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

Sep 11/13.

Au Conseil de la Ville de Mascouche

Messieurs

282/413

Je vous envoie un mot
pour vous remercier et vous féliciter de
la bonne entente qui s'est faite entre vous
et moi et que je suis très satisfait
de cette entente. En attendant, je vous
remercie d'avance

Je demeure votre respectueux
Dane Veve T. Tremblay

Nous, soussignés, AMANDA LAFLEUR, veuve de feu TREFFLE TREMBLAY, tant en mon nom personnel qu'en ma qualité de tutrice à mes enfants mineurs, GEORGES TREMBLAY, âgé de 16 ans et CHARLES TREMBLAY, âgé de 13 ans, suivant acte de tutelle en date du 9 septembre 1913, JOSEPH HARVEY, subrogé tuteur aux dits enfants mineurs, en vertu du même acte de tutelle et MARIE-LOUISE TREMBLAY, enfant majeur dudit feu Trefflé Tremblay et épouse de ROSARIO STE. MARIE, journalier, ce dernier autorisant sa dite épouse à l'effet des présentes, reconnaissons avoir reçu ce jour de LA CITE DE MAISONNEUVE, la somme de QUINZE CENTS PIASTRES (\$1500.00) étant le montant que la cité de Maisonneuve nous a voté comme compensation à l'accident arrivé audit Trefflé Tremblay alors qu'il était en fonction comme pompier de la cité de Maisonneuve, accident qui a causé sa mort.

Ce paiement est fait par ladite cité de Maisonneuve, mais elle ne se reconnaît pas responsable dudit accident et dans tous les cas nous accordons par les présentes à ladite cité de Maisonneuve, quittance générale et finale et décharge complète de tous dommages, actions et recours que nous pourrions avoir contre ladite cité au sujet de cet accident.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé à Maisonneuve, ce troisième jour du mois de novembre mil neuf cent treize.

(Signé) Madame Veuve Trefflé Tremblay
 (") Melle. Marie Louise Tremblay
 (") Joseph Harvey
 (") Rosario X Ste. Marie
 Par G.L. Fortin
 (") A. Toupin, témoin.

Vraie copie.

=====
 L'original de cette quittance est annexé au voucher No. 7575 de cette cité.

DECES SURVENUS PARMI LES MEMBRES
DU CORPS DE POLICE ET FEU
DURANT L'ANNEE 1913

.....

282/913

Le Capitaine Trefflé Tremblay entra dans la force constabulaire de cette Cité dans le Mois d'Aout 1901, et il décéda le 7 Février 1913 des suites d'une accident ~~réglé~~ survenue le 28 Janvier 1913 en répondant à une alarme d'incendie à la manufacture Kingsbury Footwear Co Ltd.

Le constable Ernest Trudel entra dans la force constabulaire de cette Cité le 1er Juin 1913 et il décéda le 7 du mois d'Aout 1913 des suites d'une accident survenue le 5 Aout 1913, et les blessures qu'il reçue furent causées par un tramway de la Montreal Tramways Co.

J. Marchessault

282-24

24

Département de Feu
re
Assurance des pompiers en cas d'accidents.

282/1913

Diverses lettres des Compagnies d'Assurance à ce sujet.

Representing
THE ONTARIO ACCIDENT
INS. CO.

Assurance Accidents
R. J. HEALY

THE MUTUAL
LIFE INSURANCE CO. OF N.Y.
Tel. Main - 1241

7346

ROOM 51, IMPERIAL BUILDING,

MONTREAL, March 22nd/ 04

To The Mayor & Aldermen of the Municipality
of Maisonneuve

282/904

Gentlemen -

I beg to submit to you herewith a scheme of insurance that might be used by you in the case of your Fire and Police employees .

For a premium yearly, of \$12. each , a policy of \$1000 in case of death from accident , and \$5. weekly in case of disablement from accident , for 52 weeks in the year, ^{would be given:} ~~the policy~~ would also include the benefit of \$1000 for the loss of sight of both eyes , or of both hands , or of both feet .

I will be glad to give you further explanation of this form of insurance , at your request .

Yours truly

R. J. Healy

25 Mars 1904.


Mr. R.J. Healy,
Montreal.

757/904 Mon Cher Monsieur,-

La vôtre du 23 courant a été soumise au
Conseil à son assemblée de mercredi dernier puis référée
au Comité de police et feu pour examen.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

SIR EDWARD S. CLOUSTON, BART.
PRESIDENT

JOHN EMO, GENERAL MANAGER & SECRETARY.

J. GARDNER THOMPSON,
VICE PRESIDENTA. ELVIDGE,
ACCOUNTANTG. S. L. RETALLACK,
ASST. SECRETARY.

161/11

The Canadian Railway Accident Insurance Co.
Montreal, Canada.

Montreal, 16th December, 1912

A. Michaud, Esq., Mayor

and The Aldermen,

Corporation City of Maisonneuve,

Maisonneuve, Que.

Dear Sirs,

282/912

I note that last week a very regrettable accident occurred to one of your firemen when responding to a call, by which he met his death. The Firemen and Policemen now employed by your Corporation, as you are aware, have no protection in the event of an accident overtaking them while in the performance of their duties, and I would therefore be pleased, should it be your desire, to have them insured as has already been done in the case of your quarry work. ~~Further details of the accident, as furnished to the Committee, is favorable to the scheme~~ and I will be pleased, if you so desire, to furnish any further information required.

Yours truly,

J. O. E. Leclair

Agent for
The Canadian Railway Accident Insurance Co.

Mé morandum

JOSEPH LABONTE & FILS

COURTIERS

Vente de Propriété. Argent prêtée sur Hypo-
thèque spécialement

Maisonneuve, 21 Dec 1912

Monsieur Le Maire et Les
Messieurs Les conseillers

282/912
Je vous salue et 3 plant différenciant
Pour assurer nos propriétés Politiquement
contre les accidents et les maladies tel que
demandé par les copies folios et sur votre
demande je pourrais rencontrer le conseil
avec un homme de la compagnie pour
vous expliquer ça a votre satisfaction
espérant que pourrions
invitations pour vous
rencontrer

Bien à vous
J. Labonté

J. L.

Metropolitan Life Insurance Company

(INCORPORATED BY THE STATE OF NEW YORK)

ORDINARY DEPARTMENT

165/11

Form O24

CHARLES STANSFIELD,
SUP'T.
IMPERIAL BANK BUILDING,
MCGILL AND ST. JAMES STREETS

MONTREAL, CAN.,

Decembre ^{26th} 1917.

282/912

à Messieurs Les. membres
du conseil. Je désirerais
vous rencontrer en comité
privé pour vous remettre
mes propositions regardant
les assurances de corporation
concernant une pension.

Votre Devoué

E. J. Brooker.

709 Ontario Est

Montréal

[Signature]



BUREAU EXECUTIF

LS ARSÈNE LAVALÉE, C. R. PRÉSIDENT GÉN
 F. C. LABERGE, ING. CIVIL. 1^{ER} V.-PRÉS. GÉN
 CHAS DUQUETTE, COMPTABLE, 2^{ÈME} V.-PRÉS. GÉN.
 GEORGES MONET, COMPTABLE, SECRÉTAIRE GÉN.
 A. ST. CYR, COURTIER. TRÉSORIER GÉN.
 THÉO. CYPHOT, M. D. MÉDECIN EN CHEF
 EUG. H. GODIN, AVOCAT. AVISSEUR LEGAL
 L. O. DAURAY, N. P. DIRECTEUR
 PRS FAUTEUX, AVOCAT. DIRECTEUR
 P. H. BÉDARD, M. D. DIRECTEUR
 J. A. LAPIERRE, M. D. DIRECTEUR
 J. D. VIAU, ARCHITECTE DIRECTEUR
 JOS CONTANT, PHARMACIEN,
 ANCIEN PRÉS. GÉN.

Alliance Nationale

57 Avenue Viger

Montréal, 30 décembre, 1912

M. Gustave Eorément, N.P.
 Sec. de la Municipalité de
 Maisonneuve,

282/912
 Cher Monsieur,

re promesse
 L'on m'informe que c'est l'intention du Conseil de Ville de faire assurer tous les employés de la corporation. Je me permets d'attirer votre attention sur les avantages qu'offre l'Alliance Nationale.

Notre Société est une institution essentiellement Canadienne qui offre toutes les garanties voulues. Elle possède actuellement un capital de près de \$2,000,000. Ses contributions sont celles du Congrès Fraternel, lesquelles sont reconnues par les Actuaires comme étant suffisantes pour garantir le paiement intégral des bénéfices promis.

Notre Société émet deux formes de certificats

1^{er}. Un certificat de vie entière par lequel la Société s'engage à payer le montant du certificat 30 jours après la mort de l'assuré. Au cas où le Sociétaire abandonne après 10 ans de sociétariat, il a droit à un certificat acquitté pour 50% des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. S'il abandonne après 20 ans, il a droit à un certificat acquitté pour la totalité des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Dans ces cas, il se trouve à avoir payé été assuré pendant 20 ans pour l'intérêt des contributions qu'il a versées, plus la légère cotisation qu'il a payée pour les frais d'administration.

Les taux, pour un certificat de \$1000,00, y compris les frais d'administration, sont les suivants:

Vergements mensuels sans secours en maladie,

Age	\$1000.
16	1.35
17	1.35
18	1.35
19	1.35
20	1.35
21	1.35
22	1.40
23	1.40
24	1.45
25	1.45
26	1.50
27	1.55
28	1.55
29	1.60
30	1.65
31	1.70
32	1.75
33	1.80
34	1.85
35	1.90
36	1.95
37	2.00
38	2.05
39	2.10
40	2.15
41	2.20
42	2.25
43	2.30
44	2.35
45	2.40
46	2.45
47	2.50
48	2.55
49	2.60
50	2.65
51	2.70
52	2.75
53	2.80
54	2.85

Vergements mensuels avec secours en maladie,

Age	\$1000.
16	1.70
17	1.70
18	1.70
19	1.70
20	1.70
21	1.70
22	1.75
23	1.80
24	1.85
25	1.85
26	1.90
27	1.95
28	1.95
29	2.00
30	2.05
31	2.10
32	2.15
33	2.25
34	2.30
35	2.35
36	2.40
37	2.50
38	2.55
39	2.65
40	2.75
41	2.80
42	2.90
43	3.00
44	3.10
45	3.20
46	3.35
47	3.45
48	3.60
49	3.80
50	4.00
51	4.15
52	4.35
53	4.55
54	4.85

Les bénéfices en maladie sont de \$5.00 par semaine pendant 20 semaines par année de calendrier.

2. Nous donnons aussi un certificat qui est intitulé "certificat de detatien" et qui comporte les avantages suivants :

1. CAPITAL-HERITAGE - Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il est alors porteur.

2. INDEMNITE AUX INVALIDES - Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il a atteint l'âge de 70 ans.

3. PENSION AUX VIEILLARDS - Tout membre qualifié aux termes des statuts qui a atteint l'âge de 70 ans reçoit annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

4. CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE - Un membre qui se retire de l'Association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise, représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

5. REMISE DE CONTRIBUTIONS - en faveur des membres frappés d'invalidité absolue et de ceux qui sont âgés de 70 ans.

Les taux de contributions pour un certificat de dotation de \$1000,00 sont les suivants:

Versements mensuels sans secours en maladie		Versements mensuels avec secours en maladie.	
Âges	\$1000.	Âges	\$1000.
16	1,45	16	1,80
17	1,45	17	1,80
18	1,45	18	1,80
19	1,45	19	1,80
20	1,45	20	1,80
21	1,50	21	1,85
22	1,50	22	1,85
23	1,55	23	1,95
24	1,55	24	1,95
25	1,60	25	2,00
26	1,65	26	2,05
27	1,70	27	2,10
28	1,75	28	2,15
29	1,80	29	2,20
30	1,85	30	2,25
31	1,90	31	2,30
32	1,95	32	2,35
33	2,00	33	2,45

Versements mensuels sans secours en maladie

Age	\$1000
34	2,10
35	2,20
36	2,30
37	2,40
38	2,50
39	2,60
40	2,70
41	2,80
42	2,90
43	3,05
44	3,20
45	3,35
46	3,55
47	3,75
48	3,95
49	4,15
50	4,40
51	4,65
52	4,95
53	5,30
54	5,65

Versement mensuel avec secours en maladie

Age	\$1000
34	2,55
35	2,65
36	2,75
37	2,85
38	2,95
39	3,10
40	3,20
41	3,30
42	3,40
43	3,60
44	3,75
45	3,90
46	4,15
47	4,35
48	4,60
49	4,85
50	5,15
51	5,45
52	5,80
53	6,20
54	6,65

Les contributions sont payables mensuellement. Elles peuvent aussi être payées annuellement, et dans le cas de décès les contributions payées par anticipation sont remboursables. C'est un avantage à noter que nous ne trouvons pas dans la plupart des compagnies; lorsque la prime est annuelle, si l'assuré décède dans le cours de l'année, elle reste à l'acquit de la Compagnie.

J'inclus une douzaine de circulaires de propagande de l'Alliance Nationale sur lesquelles vous trouverez certains renseignements. J'ajoute aussi une copie de notre charte, Statuts et Règlement.

Les droits d'entrée sont de \$1,00 par \$1000, sur le montant du certificat. L'assuré paye lui-même au Médecin l'honoraire d'examen médical. Cet honoraire est de \$2,00.

Si Messieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil désirent des explications supplémentaires, je m'empresserai de les leur fournir et je ne ferai même un plaisir de me rendre à une assemblée du Conseil pour leur donner toutes les explications qu'ils pourraient désirer sur les avantages qu'offre

21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

l'Alliance Nationale

Espérant que le Conseil de Ville ne révoque pas cette question sans prendre en sérieuse considération les avantages de notre Société, je me soustris,

Votre tout dévoué,



De V.P.M. et Insp. en chef.

N.B. Un fait à noter est que l'Alliance Nationale admet les pompiers dans les gîtes de moins de 50,000 livres, aux taux ordinaires. Ceci est un avantage qui pourrait peut-être être souligné.

193/11

SIR EDWARD S. CLOUSTON, BART.
PRESIDENT.

JOHN EMO, GENERAL MANAGER & SECRETARY.

J. GARDNER THOMPSON,
VICE PRESIDENT

A. ELVIDGE,
ACCOUNTANT.

G. S. L. RETALLACK,
ASST. SECRETARY.

The Canadian Railway Accident Insurance Co.
Montreal, Canada.

Montreal, 24th January, 1913

TO WHOM IT MAY CONCERN:

282/913

This is to certify that Mr. L.J.A. Landry is one of the
Official Agents of this Company for Montreal, Maison-
neuve, Quebec and vicinity.

John EMO
GENERAL MANAGER & SECRETARY.

Mr Landry 624 Laurier

LEUSTON BART.
PRESIDENT.

JOHN EMO, GENERAL MANAGER & SECRETARY.

193/11
6-12
J. GARDNER THOMPSON,
VICE PRESIDENT.

A. ELVIDGE,
ACCOUNTANT.

G. S. L. RETALLACK,
ASST. SECRETARY.

The Canadian Railway Accident Insurance Co.
Montreal, Canada.

Montreal, 19th December 1912.

The Municipality of Maisonneuve
Montreal, Que.

Gentlemen:-

We beg to give you the following prices

for Accident or Sickness Insurance:-

For \$2,000 principal sum and \$10.00 per week covering 26 Firemen or Policemen.	\$520.00
7 Foremen.	140.00
1 Chief.	15.00
1 Assistant Chief.	15.00
	<u>\$690.00</u>

For working hours only covering Accidents there
would be a reduction of 17½%

For \$10.00 per week Sickness, total.	\$490.00
	<u>\$1180.00</u>

Yours truly,

John Emo
GENERAL MANAGER & SECRETARY.

SIR EDWARD S. CLOUSTON, BART.
PRESIDENT.

JOHN EMO, GENERAL MANAGER & SECRETARY.

J. GARDNER THOMPSON,
VICE PRESIDENT.A. ELVIDGE,
ACCOUNTANT.G. S. L. RETALLACK,
ASST. SECRETARY.

205/11

The Canadian Railway Accident Insurance Co.
Montreal, Canada.

Montreal, 18th February, 1913

The Municipality of

The City of Maisonneuve,

Maisonneuve, Que.

Dear Sirs,

Herewith I beg to hand you another proposition in connection with Accident Insurance on the Firemen and Policemen of Maisonneuve.

Yours truly,

J. O. E. Leclair

AGENT.

D. S. CLOUSTON BART.
PRESIDENT.

JOHN EMO, GENERAL MANAGER & SECRETARY.

J. GARDNER THOMPSON,
VICE PRESIDENT.

A. ELVIDGE,
ACCOUNTANT.

G. S. L. RETALLACK,
ASST. SECRETARY.

The Canadian Railway Accident Insurance Co.
Montreal, Canada.

Montreal, 19th. December 1912.

The Municipality of Maisonneuve,
Montreal,
Que.

Gentlemen:-

We beg to give you the following prices for

Accident or Sickness Insurance:-

For \$2000.00 principal sum and \$10.00 per week covering 26 Firemen of Policemen	\$520.00
7 Foremen	140.00
1 Chief	15.00
1 Assistant Chief	15.00
						<u>\$690.00</u>

Yours truly,

John Emo

GENERAL MANAGER & SECRETARY.

J. O. E. Lelain
Agent

3 mars 1913

M. H. Marchessault,
Maisonneuve.

Mon cher monsieur,-

282/913
J'ai reçu instructions du Conseil de cette Cité de vous demander de vouloir bien faire à ce dernier un rapport contenant les noms des constables qui ont des assurances sur leur vie en mentionnant le montant de l'assurance et le nom de l'assureur.

J'ai l'honneur d'être
votre très humble serviteur,
Sec. Trés.
de la Cité de Maisonneuve.

/AT/